GOVERNMENT OF CANADA RESPONSE

TO *A COMMON VISION: INTERIM REPORT*

**THE FOURTH REPORT OF
THE STANDING COMMITTEE ON
HUMAN RESOURCES DEVELOPMENT AND
THE STATUS OF PERSONS WITH DISABILITIES**

Canada

SDDP-034-10-01

This document is available in multiple formats (large print, audio cassette, braille and computer diskette) in French and English by calling: 1-800-788-8282. Requested documents are automatically produced in the format selected and mailed directly to the caller. This information is also available on the Human Resources Development Canada Web site at: http://www.hrdc-drhc.gc.ca/bcph-odi/content/comvisionresp.shtml

For additional copies, or an alternate format, please contact:

Enquiries Centre
Human Resources Development Canada
140 Promenade du Portage
Phase IV, Level 0
Hull, Quebec K1A 0J9
Fax : (819) 953-7260

Government of Canada Response to *A Common Vision: Interim Report* the Fourth Report of the Standing Committee on Human Resources Development and the Status of Persons with Disabilities

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2001
Cat. No.: RH34-16/2001-1
ISBN: 0-662-66165-6

GOVERNMENT OF CANADA RESPONSE TO *A COMMON VISION: INTERIM REPORT*

102-02454/

TABLE OF CONTENTS

1. BACKGROUND 1
A Common Vision: Interim Report 2

2. INTRODUCTION 3
Shared Visions and Frameworks for Action 4
Working Within and Across Governments 5
Engaging Stakeholders 8
Developing and Sharing Knowledge 9
Accountability 10

3. INVESTMENTS AND INITIATIVES 13
Investing in Persons with Disabilities 14
Investing in Children and Families 16
Moving Forward 20

4. RESPONSE TO THE RECOMMENDATIONS IN *A COMMON VISION: INTERIM REPORT* 21

5. CONCLUSION 38

The Government of Canada is committed to building a stronger, ever more inclusive society and to securing a higher quality of life for all Canadians.

1. BACKGROUND

The Joint Interim Report of the Standing Committee on Human Resources Development and the Status of Persons with Disabilities, *A Common Vision,* reflects the hearings and work of the Sub-Committee on the Status of Persons with Disabilities and the Sub-Committee on Children and Youth at Risk. It demonstrates the commitment of Members of Parliament to ensure that Canada achieves meaningful progress on issues affecting Canadian children and persons with disabilities.

The Sub-Committee on Children and Youth at Risk and the Sub-Committee on the Status of Persons with Disabilities have shown leadership in examining issues affecting children and persons with disabilities. This is the first time the Sub-Committees have issued a joint report to outline successes and address common concerns. Specifically, the Report highlights key issues raised in a series of roundtables held with policy experts, Government of Canada officials and representatives of disability and children's organizations across Canada in April and May 2001. These Roundtable discussions touched on a number of important issues linked to persons with disabilities and children such as employment, disability-related supports and services, income programs, the Early Childhood Development Agreement and benefits for families with children.

The Sub-Committees recognize that many reports and studies have highlighted the barriers that people with disabilities face in participating fully in Canadian life. Moreover they acknowledge that considerable progress has been made in the development and implementation of measures in support of children and families. For the purposes of this report, they focused their work on processes that the Government of Canada uses regarding disability and children's issues; they noted areas where further action is required; and they emphasized the role that Parliament and Parliamentarians can play in addressing these issues

A Common Vision: Interim Report

A Common Vision recognizes that issues affecting Canada's children and persons with disabilities reach across our entire society. "They cut across departmental lines, affect the operations of many federal agencies and are intimately interwoven into the jurisdiction of the provinces and territories as well as into the voluntary and private sectors. This means that no one jurisdiction – let alone one federal department – can control decisions, resources and activities."

The Sub-Committees stress the need to improve the horizontal management of disability and children's issues. They believe the key will be building greater accountability and the need for both Government and Parliament to learn to work across mandates, processes and structures. They advocate strengthening existing processes and introducing new processes to improve horizontal management and ensure action on disability and children's issues.

This Response elaborates on the Government of Canada's vision and approach to moving forward on disability and children's issues, provides an overview of the Government's recent investments and planned initiatives in these two areas and responds to the specific recommendations of the Report and outlines how the Government's approach is addressing these important issues.

> "They [issues affecting children and persons with disabilities] cut across departmental lines, affect the operations of many federal agencies and are intimately interwoven into the jurisdiction of the provinces and territories as well as into the voluntary and private sectors."
>
> Standing Committee on Human Resources Development and the Status of Persons with Disabilities, *A Common Vision* (June 2001).

2. INTRODUCTION

The Government of Canada is committed to building a stronger, ever more inclusive society and to securing a higher quality of life for all Canadians. In this vision of an inclusive society, in which social and economic goals are pursued hand-in-hand, all Canadians will have the opportunity to contribute to, and share in, the benefits of our country's standard of living.

In order to achieve this goal the Government has identified children and persons with disabilities as priorities for action, and has implemented an approach based on:

- The development of shared visions and frameworks for action that help bring about the full inclusion of people with disabilities in Canadian life and to ensure that no child is left behind;
- A recognition that effectively addressing issues related to children and persons with disabilities requires close collaboration with provinces and territories as well as horizontal management across Government of Canada departments;
- A determination to engage all sectors of Canadian society in action on disability and children's issues;
- Investments in research and knowledge building as the basis for evidence-based policy and program development for children and persons with disabilities;
- A commitment to ongoing accountability, based on commonly agreed outcomes, and regular public reporting on progress for both of these priority areas.

Under this approach, the Government of Canada is working in new and different ways, across departments and across governments, drawing on the knowledge and expertise of its partners in private industry, academe and the voluntary and non-government sectors, as well as the experience of grassroots organizations working at the community level. It is developing and implementing collaborative approaches to address issues facing the disability community and children and their families, identifying knowledge gaps and developing strong and sustainable partnerships.

Shared Visions and Frameworks for Action

In 1996, First Ministers called for priority attention to issues relating to children and persons with disabilities as part of social policy renewal. Since then, the Government has worked collaboratively with provincial and territorial governments, and consulted with Canadians, to develop shared frameworks for action in these two areas.

In the area of disability, the federal, provincial and territorial Ministers responsible for Social Services have released a shared vision and policy framework for disability in the 1998 document, *In Unison: A Canadian Approach to Disability Issues*[1]. Although it preceded the Social Union Framework Agreement (SUFA) signed in February 1999, *In Unison* represents an approach that is consistent with the SUFA, whereby governments agreed on shared principles and ways of working to advance social policies for all Canadians.

The *In Unison* vision of full citizenship for persons with disabilities – a vision also shared by the1996 Federal Task Force on Disability Issues (Scott Report) – reflected a new way of understanding disability issues and developing policy. The framework focuses on three building blocks: disability supports, employment, and income. The Government of Canada's disability agenda, outlined in *Future Directions* (1999), directly reflects these principles and provides for a combination of joint and collaborative actions and complementary initiatives between the different orders of government. The Government remains committed to act on disability issues and to ensure that persons with disabilities, including children and Aboriginal persons with disabilities and their families, are included in all aspects of Canadian society.

[1] Quebec shares the concerns raised in the *In Unison Report*. However, the Government of Quebec did not take part in the development of the document because it wishes to assume control over programs for persons with disabilities for Quebec. Consequently, any references to joint federal/provincial/territorial positions do not include Quebec.

The *National Children's Agenda* (NCA), developed with provincial and territorial governments and launched in 1999, sets out a shared vision to ensure that all children in Canada have the best possible opportunity to realize their full potential. The NCA sets out four broad goals for Canada's children: health; safety and security; success at learning; and social engagement and responsibility

The Speech from the Throne (October 1999) announced a comprehensive and inclusive strategy to improve supports for Canadian families and children, based on the knowledge that childhood experiences establish the foundation for long-term outcomes. This strategy lays the foundation for the Government of Canada's contribution to advancing the *National Children's Agenda*. It includes six key commitments: tax relief for families with children; enhanced investment in the *National Child Benefit*; improvements to *Employment Insurance* benefits for new parents; federal, provincial and territorial collaboration in the area of early childhood development; the development of family friendly workplace policies; and family law reform.

Canadians can also count on a significant legislative framework that reflects our shared commitment to equality and inclusion. At the federal level, this includes the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, the *Canadian Human Rights Act* (CHRA), and the *Employment Equity Act* (EEA). Many provincial and territorial governments have complementary frameworks.

Working Within and Across Governments

Canada's shared visions for persons with disabilities and for children cut across departmental boundaries and federal, provincial and territorial jurisdictions. Accordingly, the development and delivery of effective government responses requires horizontal management across Government of Canada departments and close collaboration with provincial and territorial governments.

Federal, provincial and territorial collaboration has been, and continues to be, a cornerstone of the Government's work in the areas of children and disability.

Since the 1996 Deputy Ministers' Task Force report on *Managing Horizontal Policy Issues*, the Government has made significant strides in the development and implementation of horizontal management approaches – building supportive structures, creating opportunities for exchange and mobilizing interdepartmental teams to address concrete issues.

The Government's approach is to designate a lead Minister or Ministers for crosscutting issues, while recognizing that each Minister, department and agency is accountable for actions on children and disability issues within their own mandate.

For disability issues, the Minister for Human Resources Development has lead responsibility, with support from an Assistant Deputy Ministers Steering Committee, composed of representatives of departments and agencies responsible for disability-related policies and programs. The Steering Committee is providing leadership on crosscutting disability issues in an effort to better align and monitor the progress of federal disability agenda priorities across departments and agencies. It will also ensure that federal policies and programs are developed and implemented in consultation with the disability community and other interested stakeholders and that linkages with provinces and territories are maintained.

The Minister of Human Resources Development has also identified a senior executive responsible for the coordination of disability issues within the department and upgraded the Office for Disability Issues (ODI) to a Directorate with a mandate to advance the implementation of the Disability Agenda, expand innovative partnerships and promote a better understanding of disability issues.

The Ministers of Human Resources Development and Health share lead responsibility for children's issues, with the support of the Secretary of State (Children and Youth). They work with a range of other departments actively engaged in interdepartmental processes that touch on their mandates, or leading on specific issues that fall within their areas of responsibility. The Minister of Labour has the lead responsibility for the promotion of family-friendly workplaces in federally regulated industries and in the private sector.

Federal, provincial and territorial collaboration has been, and continues to be, a cornerstone of the Government's work in the areas of children and disability. Both orders of government carry responsibility for essential elements of effective social policy, and they have a shared interest in the well-being of Canadian citizens. Federal, provincial and territorial governments are working together in the development and implementation of key policy and program initiatives, from the identification of children and disability as social policy priorities to the elaboration of shared visions. They also share a commitment to evaluate and report on government progress in the areas of children and disability.

A range of federal, provincial and territorial mechanisms supports this collaborative work, from regular meetings of First Ministers and Ministers to task-oriented committees and working groups at the officials' level. Through horizontal management, federal, provincial and territorial governments strive to cross the boundaries of departments and ministries. For example, discussions on disability supports could involve officials from departments of Finance as well as those responsible for social development issues.

Engaging Stakeholders

Defining the real needs of individual Canadians and their families and developing solutions to address them requires the involvement of Canadians themselves, their communities, the voluntary sector, and the private sector, as well as all orders of government.

The principle of engagement with citizens is an integral aspect of the Social Union Framework Agreement (SUFA). The Government of Canada has fostered this collaborative approach to policy development in its work with provinces and territories and its own initiatives on disability and children's issues.

In 1999, for example, federal, provincial and territorial governments sponsored a public dialogue on the *National Children's Agenda*, which confirmed support for the vision and a strong appetite for follow up action by governments. A voluntary sector coalition, the National Children's Alliance, continues to play a constructive role in mobilizing public support for the *National Children's Agenda* and in ensuring ongoing input by key stakeholders on children's issues. Federal, provincial and territorial officials have also established consultations with subject matter experts, including academics and key stakeholders, at key junctures in the reporting process on the *National Child Benefit*, and more recently, on early childhood development.

Similarly, the 1998 *In Unison* vision document was developed in consultation with members of the disability community, and in turn a coalition of disability organizations articulated their *Community Definition* and proposals for action in relation to the vision. Subsequently, members of the disability community and Aboriginal representatives were involved throughout the development of the *In Unison 2000* report, and provided much useful input on indicators, effective practices, and potential solutions to some of the issues discussed in the report. Ongoing informal working relations have been built through these experiences, so that as officials have embarked on policy analysis on labour market and disability supports they have the benefit of perspective and insights from community and Aboriginal members. The Government of Canada has also carried the principle of consultation and engagement into

areas of federal work, for example, on the first federal report on disability.

Actions relating to children and to people with disabilities are stronger, and more effective, as a result of being based on a foundation of shared understanding of the issues and a shared definition of the goals. The process of identifying common values, finding and building consensus on key issues, and reaching agreement on desired outcomes is time-consuming, but crucial groundwork. Moreover, engagement, consensus building, and collaboration have to be ongoing, as policies and programs are implemented, results are reported on, improvements made, and new initiatives undertaken.

Progress on issues related to children and people with disabilities can be most meaningful through ongoing dialogue between all partners. The Standing Committee and the Sub-Committees have played a key role in facilitating dialogue on disability and children's issues, as *A Common Vision* attests, and the Government welcomes this involvement.

Developing and Sharing Knowledge

Investments in research and knowledge development are essential to the Government's approach to social policy development. Developing effective policy and program initiatives to respond to the First Ministers' priorities in social policy renewal requires a solid and shared understanding of the issues, the possible solutions, and the implications of a range of options. Research and evaluation provide valuable information about the results of initiatives, and allow the Government to report back to Canadians on the impacts of investments.

The Government of Canada is committed to knowledge building and has made important investments in research and knowledge to expand our understanding on disability and children's issues.

In 1994, the Government of Canada launched the *National Longitudinal Survey of Children and*

Youth to gain more knowledge about Canada's children. This ongoing, groundbreaking survey is designed to measure and track the development and well-being of Canada's children and youth over time. It serves as the basis of a research agenda, which directly informs policy development for children and families.

Understanding the Early Years is a community-level research initiative that focuses on children under the age of six. It helps communities understand how their children are doing and how best to respond to their needs. With this information, communities can put in place specific action plans that will help their children reach their full potential.

As recommended in the 1999 Report of the Standing Committee on Human Resources Development and the Status of Persons with Disabilities, the Government has launched the *Participation and Activity Limitation Survey (PALS)* to provide a better picture of persons with disabilities in Canada. The findings, to be released in 2003, will build a more comprehensive knowledge base about the challenges facing people with disabilities at home, at school, in the labour market and in the community.

The Government has also initiated a disability research strategy, including longitudinal research, which will help to create a broad knowledge base on which policy and new initiatives can be developed.

Accountability

Citizens are increasingly holding governments accountable for their actions and for their investments. In turn, governments are increasingly focused on establishing effective accountability mechanisms. For both children's issues and persons with disabilities, recent attention has focused on measuring progress and public reporting.

Focusing on Accountability

- Public reports:
  - Two progress reports on *National Child Benefit*
  - Commitment to report on *Early Childhood Development Agreement*
  - Ongoing evaluation of the Opportunities Fund for persons with disabilities
  - Federal, provincial, territorial *In Unison 2000* report
  - First comprehensive federal report on federal programs and services for persons with disabilities

Public reporting is a key element of the *National Child Benefit*, with two progress reports having been issued to date. Governments will continue to assess and report on the progress being made in achieving *National Child Benefit* objectives, including the reduction of child poverty and helping parents find and keep work.

The *Early Childhood Development Agreement*, concluded by First Ministers in September 2000, includes a commitment by governments to report on their progress to the public every year. Governments have agreed to report in three areas: baseline expenditures and activities; progress in improving and expanding early childhood development programs and services; and child well-being.

Persons with disabilities and the organizations representing them are strongly involved in providing direction to Human Resources Development Canada on the implementation of the Opportunities Fund for Persons with Disabilities. A Phase I evaluation of this funding program was completed in 1998. It provided useful information on program implementation

Focusing on Accountability

- Public reports:
  - Two progress reports on *National Child Benefit*
  - Commitment to report on *Early Childhood Development Agreement*
  - Ongoing evaluation of the Opportunities Fund for persons with disabilities
  - Federal, provincial, territorial *In Unison 2000* report
  - First comprehensive federal report on federal programs and services for persons with disabilities

Public reporting is a key element of the *National Child Benefit*, with two progress reports having been issued to date. Governments will continue to assess and report on the progress being made in achieving *National Child Benefit* objectives, including the reduction of child poverty and helping parents find and keep work.

The *Early Childhood Development Agreement*, concluded by First Ministers in September 2000, includes a commitment by governments to report on their progress to the public every year. Governments have agreed to report in three areas: baseline expenditures and activities; progress in improving and expanding early childhood development programs and services; and child well-being.

Persons with disabilities and the organizations representing them are strongly involved in providing direction to Human Resources Development Canada on the implementation of the Opportunities Fund for Persons with Disabilities. A Phase I evaluation of this funding program was completed in 1998. It provided useful information on program implementation

and process issues. The results of Phase II, to be made public soon, will contribute to a better understanding of the profile of participants, the impacts and effects of the program, and the types of interventions that have proven most successful for persons with disabilities.

Accountability and reporting have also been an important focus of federal, provincial and territorial work on disability. Ministers responsible for Social Services jointly released the *In Unison 2000* report, which for the first time brought together important information on societal indicators and effective practices related to disability in Canada.

The Government of Canada is currently developing the first comprehensive report on the results of federal programs and services for persons with disabilities. The report will go beyond the level of individual departmental performance reports to look at outcomes in relation to goals of *In Unison* and the Government of Canada agenda. The Government has also committed that, over the longer term, the development of new policies, programs, and legislation will build in these accountability measures with the use of an "access and inclusion lens" approach, currently under development.

Developing outcomes indicators and pulling together meaningful data for comprehensive reporting involves discussion and collaborative work between officials in different departments and programs, and between community members, in a similar fashion to that of the Sub-committees' work described in *A Common Vision*.

Reporting initiatives, at both the federal, provincial and territorial and federal interdepartmental levels, represents the beginning of an ongoing process from which policy-makers, program managers, stakeholders, and the Canadian public can learn about the impacts of programs and services and assess progress toward goals.

3. INVESTMENTS AND INITIATIVES

Shared visions and frameworks for action, collaboration within and across governments, engagement of key stakeholders, research and knowledge, and accountability to Canadians form the basis of the Government of Canada's approach for investing in children and families and persons with disabilities. Building upon this foundation, the Government has made substantial investments and continues to pursue important new initiatives with its partners.

Many federal government departments provide programs and services to assist persons with disabilities. The following are some examples of Government of Canada support* for persons with disabilities:

- Taxation Assistance:
  - Disability Tax Credit ($385 million)
  - Medical Expense Tax Credit ($465 million) and its refundable supplement for low-income workers ($40 million)
  - Caregiver Tax Credit ($29 million)
  - Infirm Dependent Credit ($10 million)
- Employability Assistance for People with Disabilities ($193 million)
- Opportunities Fund ($30 million)
- Canada Study Grants awarded in 1999-2000 to students with disabilities ($9 million)
- Social Development Partnerships Program ($12 million)
- Canada Pension Plan Disability benefits paid in 2000-2001 to contributors with disabilities ($2.5 billion) and their children ($232 million)

* Estimates for 2001, or the most recent year for which data is available.

3. INVESTMENTS AND INITIATIVES

Shared visions and frameworks for action, collaboration within and across governments, engagement of key stakeholders, research and knowledge, and accountability to Canadians form the basis of the Government of Canada's approach for investing in children and families and persons with disabilities. Building upon this foundation, the Government has made substantial investments and continues to pursue important new initiatives with its partners.

Many federal government departments provide programs and services to assist persons with disabilities. The following are some examples of Government of Canada support* for persons with disabilities:

- Taxation Assistance:
  - Disability Tax Credit ($385 million)
  - Medical Expense Tax Credit ($465 million) and its refundable supplement for low-income workers ($40 million)
  - Caregiver Tax Credit ($29 million)
  - Infirm Dependent Credit ($10 million)
- Employability Assistance for People with Disabilities ($193 million)
- Opportunities Fund ($30 million)
- Canada Study Grants awarded in 1999-2000 to students with disabilities ($9 million)
- Social Development Partnerships Program ($12 million)
- Canada Pension Plan Disability benefits paid in 2000-2001 to contributors with disabilities ($2.5 billion) and their children ($232 million)

* Estimates for 2001, or the most recent year for which data is available.

Investing in Persons with Disabilities

The Government of Canada makes substantial investments in initiatives that enhance the full participation of persons with disabilities, both directly, and in partnership with provinces, territories, and the private and voluntary sectors.

Through the tax system, the Government of Canada provides assistance with the costs of disability to individuals and their families. As a result of recent changes, in 2001, the Government will provide an estimated $385 million in tax assistance through the *Disability Tax Credit*; $465 million through *the Medical Expense Tax Credit* (METC); $40 million through the *Refundable Supplement to the METC* for low income workers; $29 million through the *Caregiver Tax Credit*; and $10 million through the *Infirm Dependent Credit*. There is also a deduction in place for attendant care expenses. In addition, the child care expense deduction limit was increased in recognition of higher costs of care for children with severe disabilities.

These figures include $45 million in new assistance announced in *Budget 2000* (February 2000) primarily for children with severe disabilities and their caregivers. The *Economic Statement and Budget Update* (October 2000) further increased existing tax measures for persons with disabilities and caregivers by $100 million, bringing the total new investments to $145 million.

Canadians with disabilities and their families benefit from programs and services supported by federal transfers to provinces and territories through the *Canadian Health and Social Transfer*. In addition to this, the Government of Canada has committed $193 million annually to the *Employability Assistance for People with Disabilities* (EAPD) initiative.

EAPD is a joint federal-provincial initiative in which the Government of Canada provides funding to the provinces to improve employability for persons with disabilities. The programs and services funded under EAPD vary among provinces to reflect local priorities and circumstances. Examples of interventions which provinces may choose to jointly fund through EAPD include post-secondary education,

employment counselling and assessment, pre-employment training, skills development, assistive aids and devices, wage subsidies or earnings supplements, and individualized funding.

Budget 2000 announced ongoing funding of $30 million annually for the *Opportunities Fund*, a program that assists persons with disabilities who are not eligible for *Employment Insurance* benefits to prepare for, obtain, and maintain employment.

Canada Study Grants are another way the Government assists people with disabilities to participate more fully in Canadian society. The grants help post-secondary students with disabilities with the costs of their education. In the 1999-2000 loan year (August 1 to July 31), over 4,500 study grants were awarded to students with disabilities for a total of $9 million.

The Government provides $12 million per year to support national disability organizations under the *Social Development Partnerships Program* (SDPP), which recognizes the important role these organizations play in helping to identify and address issues of concern to people with disabilities. Organizational funding for national disability organizations is intended to promote the voice of people with disabilities as full and equal citizens in Canadian society, assist in building the capacity of the national disability organizations and encourage the viability of critical partners.

The *Canada Pension Plan* (CPP) disability program is the major earnings replacement protection for people with severe and prolonged disabilities. In 2000-2001, the CPP paid $2.5 billion in benefits to 282,000 contributors with disabilities and $232 million in benefits to 93,000 children of such contributors. During that same year, almost 56,000 new applications for disability benefits were received. The CPP disability program also helps beneficiaries return to work if and when they are able to do so.

The Government of Canada is actively working with provinces and territories as key partners and engaging other stakeholders to continue advancing the disability agenda. As committed in the Speech from the Throne (January 2001), the Government is working with the provinces and

territories toward a comprehensive labour market strategy for people with disabilities. This work includes the examination of existing programs and services to ensure that they are both effective and coordinated and that gaps can be addressed.

Federal, provincial and territorial officials have also been instructed by Ministers responsible for Social Services to examine the feasibility of a tax benefit for disability supports. The scope of this study includes looking at mechanisms for improving the accessibility and availability of disability supports.

Reports on both of these projects will be submitted to the next meeting of the Ministers responsible for Social Services.

Investing in Children and Families

Building on the strong foundations of Canada's social infrastructure, recent initiatives provide the building blocks for a comprehensive system of supports for children and families in Canada. The Government has taken action on each of the elements of the federal strategy for children and families set out in the Speech from the Throne (October 1999).

Budget 2000 and the October 2000 *Economic Statement and Budget Update* introduced and expanded upon a five-year plan to provide real and lasting tax relief for Canadians, with a special emphasis on the needs of families with children. Under the plan, which took effect January 1, 2001, the Government introduced the most important structural changes to the federal tax system in more than a decade, restoring full indexation and reducing Canadians' average personal income tax burden by 21 per cent, with even greater reductions for families with children – 27 per cent.

Examples of Government of Canada Support to Children and their Families

- Taxation measures
  - Restoration of indexation to personal income tax- reducing average personal income tax for families with children by 27%
- Canada Child Tax Benefit :
  - Increase in the maximum benefit paid to low-income families
  - Indexation of the benefit to protect against inflation
- Employment Insurance:
  - Easier to access maternity and parental benefits
  - Increased duration of parental benefits
- Early Childhood Development Agreement ($2.2 billion over 5 years with $300 million in 2001-2002)
- Aboriginal Head Start Program

The *National Child Benefit*, introduced in 1998, is a joint initiative with the provinces, territories and First Nations that provides a national platform of child benefits for low-income families. The *National Child Benefit* has three core objectives: to reduce the incidence and depth of child poverty; to promote attachment to the workforce by ensuring families will always be better off as a result of working; and, to reduce overlap and duplication of government programs.

As part of its contribution to the *National Child Benefit*, the Government has increased its investment in the *Canada Child Tax Benefit* each year since its introduction in 1998, with the latest increase taking effect on July 20, 2001. More than 80 per cent of families, with 5.9 million children, in Canada will receive the *Canada Child Tax Benefit* in 2001-2002. The maximum benefit level paid to low-income families has increased almost $300 more per child this year, reaching $2,372 annually for the first child. In addition, the *Canada Child*

Examples of Government of Canada Support to Children and their Families

- Taxation measures
  - Restoration of indexation to personal income tax- reducing average personal income tax for families with children by 27%
- Canada Child Tax Benefit :
  - Increase in the maximum benefit paid to low-income families
  - Indexation of the benefit to protect against inflation
- Employment Insurance:
  - Easier to access maternity and parental benefits
  - Increased duration of parental benefits
- Early Childhood Development Agreement ($2.2 billion over 5 years with $300 million in 2001-2002)
- Aboriginal Head Start Program

The *National Child Benefit*, introduced in 1998, is a joint initiative with the provinces, territories and First Nations that provides a national platform of child benefits for low-income families. The *National Child Benefit* has three core objectives: to reduce the incidence and depth of child poverty; to promote attachment to the workforce by ensuring families will always be better off as a result of working; and, to reduce overlap and duplication of government programs.

As part of its contribution to the *National Child Benefit*, the Government has increased its investment in the *Canada Child Tax Benefit* each year since its introduction in 1998, with the latest increase taking effect on July 20, 2001. More than 80 per cent of families, with 5.9 million children, in Canada will receive the *Canada Child Tax Benefit* in 2001-2002. The maximum benefit level paid to low-income families has increased almost $300 more per child this year, reaching $2,372 annually for the first child. In addition, the *Canada Child*

Tax Benefit has been indexed to protect against inflation.

For their part, provinces, territories and First Nations have made adjustments to income support and are reinvesting these savings along with making additional new investments into programs and services for low-income families with children. These *National Child Benefit* initiatives include such things as child care, early childhood services, services for children at risk, child benefits, employment income supplements and supplementary health benefits.

On December 31, 2000, new legislation brought in by the Government of Canada took effect, making it easier to access maternity and parental benefits and extending parental benefits under the *Employment Insurance* program. In addition to 15 weeks of maternity benefits, the Government of Canada increased the duration of parental benefits to 35 weeks for biological and adoptive parents, effectively doubling the period of available benefits from six months to one year. In order to improve access to maternity and parental benefits, the number of hours of insured employment required to support a claim was reduced from 700 to 600 hours, only one two-week waiting period must be served for parents who share parental benefits, and parents are able to continue some work activities without reduction in their benefits.

The federal, provincial and territorial *Early Childhood Development Agreement* announced by First Ministers in September 2000 represents a commitment by governments[2] to improve and expand services for young children and their families, through investments in four areas: healthy pregnancy, birth and infancy; parenting and family supports; early childhood development, learning and care; and community supports. The Government of Canada will transfer $2.2 billion over five years to the provincial and territorial governments to support improvement and expansion of early childhood development programs across all four areas.

Implementation of this initiative is well underway. Federal transfers to provincial and territorial governments – a total of $300 million in 2001-2002 – began to flow on April 1, 2001. Provincial and territorial governments are taking a range of approaches to improving and expanding early

[2] While sharing the same concerns as other governments on early childhood development, Quebec is not participating in the Early Childhood Development Initiative. The Government of Quebec assumes sole responsibility for delivery of early childhood development programs in the province.

childhood development programs. Investments have clustered around programs such as child care, parenting supports and services, prenatal education, support for children and families with special needs, and Fetal Alcohol Syndrome.

The Government of Canada is also working to build more family friendly workplaces for all Canadians, including its own employees and those of federally regulated employers through labour code amendments, the introduction of supportive workplace policies and programs, and the provision of information and tools to help employers, unions, managers and human resource practitioners design and implement their own measures.

The Government of Canada continues to work on family law reform with provinces and territories to ensure that the legal system encourages parents to meet their responsibilities to their children. The reforms will also help ensure that both parents can assume parental responsibilities, providing both parents with opportunities to guide and nurture their children. Together, the Government of Canada and its provincial and territorial partners are consulting Canadians on important issues such as custody, access and child support.

The most recent Speech from the Throne (January 2001) reiterated the Government's commitment to children and families and indicated that additional efforts will be undertaken in key areas.

Of particular relevance to the Sub-Committees' interest in work-life balance and children with disabilities, the Government has committed to improve the support available to parents and caregivers in times of family crisis, enabling parents to care for a gravely ill child without fear of sudden income or job loss.

In addition, the Government has committed to work with First Nations to improve and expand early childhood development programs and services in their communities, significantly enhance the *Aboriginal Head Start Program*, and to work with Aboriginal communities and provincial and territorial governments on measures to reduce the incidence of Fetal Alcohol Syndrome among Aboriginal newborns.

Moving Forward

The Government of Canada will continue to play a leadership role in progress on meeting the needs of children and persons with disabilities and to support a collaborative approach that calls for all orders of government, the private and voluntary sectors, children's groups and the disability community to work together to achieve the greatest outcomes. Each has a part to play in creating an inclusive society, which provides the necessary supports to ensure that children, persons with disabilities, and their families across Canada have the opportunity to achieve their full potential and participate in the social and economic life of the country.

The Sub-Committees have an important role to play in providing all stakeholders with the opportunity to provide input and to share their knowledge and experiences in dealing with children and disability issues. They can help marshal the support of other sectors of Canadian society in addressing difficult, interdependent and complex issues. The Sub-Committee on the Status of Persons with Disabilities can also help the disability community in defining outcomes and measures that will help Canada move more effectively toward an environment of access and inclusion for Canadians with disabilities.

The Sub-Committee on Children and Youth at Risk has made an important contribution to improving the well-being of Canadian children and families. It has identified and called attention to key issues, and its public reports have provided valuable advice in support of implementation of the Government's strategy, in particular with respect to early childhood development.

The Government of Canada would like to thank the Sub-Committees for their commitment to children and persons with disabilities and for their suggestions on how to ensure progress is made on issues that touch the lives of so many Canadians.

4. RESPONSE TO THE RECOMMENDATIONS IN *A COMMON VISION: INTERIM REPORT*

The Standing Committee on Human Resources Development and the Status of Persons with Disabilities accepted the 11 recommendations submitted by its Sub-Committee on the Status of Persons with Disabilities and its Sub-Committee on Children and Youth at Risk and tabled *A Common Vision: Interim Report* in the House of Commons in June 2001.

The federal disability and children's agenda and the approaches adopted by the Government of Canada to implement them are consistent with the spirit of these recommendations. The Government recognizes that there is still much to be done on the disability and children's agenda in Canada and welcomes ongoing discussions on these issues. It looks to the views of Parliamentarians, governments, the disability community, the children and families community and the broader voluntary and business sector as Canada moves forward on disability and children's issues.

Recommendation 1

The Sub-Committee on Children and Youth at Risk and the Sub-Committee on the Status of Persons with Disabilities jointly recommend that the Standing Orders of the House of Commons be amended so that both Sub-Committees:

a. be constituted as a matter of course at the beginning of each session of Parliament.

b. have the ability to set their own budgets, establish their own meeting schedule without restrictions, and report to the House of Commons.

Government Response

The Government commends the Sub-Committees for their important work, which is of interest to all Canadians. The Committee's proposal to amend the Standing Orders to recognize the two Sub-Committees, and its implications for the operations of the House of Commons, are matters for Parliament to decide.

Recommendation 2

The Sub-Committee on Children and Youth at Risk and the Status of Persons with Disabilities jointly recommend that each of them be given the task of reviewing and approving the estimates for the horizontal issues within their individual mandates by the appropriate federal and parliamentary authorities.

Government Response

The Committee's proposal to review and approve estimates for children and disability horizontal issues has implications for the operations of the House of Commons and is a matter for Parliament to decide.

Recommendation 3

The Sub-Committee on the Status of Persons with Disabilities recommends that the Department of Human Resources Development explore practices to change the funding cycle for organizations receiving grants and contributions so that disability organizations can plan their activities appropriately. The Department should consider multi-year funding (as is already in place in the Canadian International Development Agency). It should also consider the desirability of providing funds to cover the core operating costs of national disability organizations.

Government Response

With regard to the Sub-Committee specific concerns for the funding of national disability organizations, the *Social Development Partnerships Program* (SDPP) is the major funding mechanism for national disability organizations. SDPP allows funding for up to five years and multi-year agreements are normally permitted. However, funding for disability organizations is currently being approved on a yearly basis while the disability component of the SDPP is under review.

National disability organizations are also eligible to apply to other Human Resources Development Canada contribution programs with funding that can last up to three years.

Human Resources Development Canada recognizes that its sponsors strive to achieve results in difficult or demanding circumstances. The Department's discussions with stakeholders and sponsors have highlighted the challenges some organizations face in responding to departmental expectations for documentation and reporting. As a result, the Department recognizes that it needs to constantly examine and reduce paper burden while at the same time ensuring the retention of the controls that are necessary for good management and accountability.

Human Resources Development Canada is reviewing the administration of grants and

contributions programs with input from the voluntary sector.

The Government of Canada is committed to building a new relationship with Canada's entire voluntary sector, including disability organizations. That commitment was affirmed in *Securing Our Future Together*, and in the Speech from the Throne (January 2001). It was reaffirmed last year with the Government's announcement of a $94.6 million investment over five years to support the *Voluntary Sector Initiative* (VSI), a joint undertaking between the Government of Canada and the voluntary sector to strengthen the sector's capacity to meet the demands of our society and create new ways for the Government and the voluntary sector to work together.

To ensure a wide variety of input from voluntary organizations and the Government of Canada, the VSI established several "Joint Tables" that will address key areas of concern. The mandate of the Capacity Joint Table, co-chaired by representatives from the voluntary sector and Human Resources Development Canada, includes among other facets of capacity, the exploration of new approaches to provide financial stability and sustainability for the voluntary sector. This area of capacity was clearly articulated as an important issue for the voluntary sector as a whole, including disability organizations.

In Fall 2000, the Treasury Board Secretariat (TBS), as part of the Voluntary Sector Initiative, embarked on a *Study of Funding Practices and Policies*. The TBS has conducted consultations with voluntary organizations across Canada and federal departments that work closely with voluntary organizations to identify impediments and propose solutions in current funding arrangements.

Further information on the Voluntary Sector Initiative is available at http://www.vsi-isbc.ca or at (613) 238-1591.

Recommendation 4

The Sub-Committee on the Status of Persons with Disabilities recommends that the federal government fulfil its commitments in the Speech from the Throne for persons with disabilities as soon as possible. Specifically, the Sub-Committee recommends that:

- **funds be allocated as soon as possible for the investment in new technologies to assist persons with disabilities that was promised in the Speech from the Throne;**
- **the federal strategy paper on innovation and job skills include persons with disabilities in any comprehensive framework;**
- **a comprehensive labour market strategy for persons with disabilities should build on the existing activities of the organizations that assist people with disabilities gain employment while avoiding any duplication or overlap.**

Government Response

New technologies show great potential for enhancing the participation and inclusion of persons with disabilities – they can increase their capacity for independent living, for learning, for becoming active members of their communities and for holding a job or pursuing a career.

In the Speech from the Throne (January 2001), the Government identified the development of new technologies to assist Canadians with disabilities as one of the new research and development initiatives that will be incorporated in the global strategy for Canadian science and technology. Industry Canada is working toward a program to develop new technologies to assist people with disabilities.

Human Resources Development Canada's Office of Learning Technologies is supporting new partnerships and innovative uses of technologies for lifelong learning by diverse groups of Canadians, including persons with

disabilities. The Office helps disability organizations conduct studies and learning needs assessments that guide the implementation and use of technologies for the education and training of persons with disabilities. It supports the development of community learning networks, including networks that serve the disability community. It also helps test and assess the effective and appropriate use of information and communication technologies as popular education tools for disability organizations and as assistive learning tools for persons with specific disabilities.

The Government of Canada has identified skills and learning as priority areas for realizing the vision of a more successful, competitive and inclusive society. With the development of new federal strategies and initiatives on innovation and skills and learning, the government wants to ensure that Canadians of all ages and regions of the country can equip themselves with the education and skills they need to succeed in the new economy.

The Government of Canada is working to fulfil its Speech from the Throne (January 2001) commitment regarding the development of a comprehensive labour market strategy for persons with disabilities. Federal, provincial and territorial governments are currently working together on the development of this strategy. Work is underway to assess current programs and services, identify gaps, and develop a comprehensive response. This work will be accomplished with input from the disability community and other key stakeholders such as business and labour. This concerted approach will ensure that efforts to improve the employment situation of persons with disabilities are coordinated and effective.

Recommendation 5

The Sub-Committee on the Status of Persons with Disabilities recommends that Income Security Programs Branch of Human Resources Development Canada should create an expert panel including representatives of disability organizations to provide an ongoing forum for a dialogue over the ways and means of providing income to people with disabilities through the Canada Pensions Plan (Disability).

Government Response

The Government of Canada agrees with this recommendation. Human Resources Development Canada has taken steps to create an advisory roundtable to gain the perspective of the disability community on the delivery of the *Canada Pension Plan* (CPP) disability benefits.

Participants in the CPP Disability Advisory Group are being drawn from national organizations with an interest in disability issues or with expertise in serving or representing members of the disability community. Human Resources Development Canada welcomes the perspective of these participants in efforts to modernize service delivery, policies and procedures to better meet client needs.

Recommendation 6

The Sub-Committee on the Status of Persons with Disabilities recommends that the Government of Canada convene a taskforce of relevant departments and agencies as well as representatives from the disability community to study the harmonization of definitions of "disability" in place in federally-administered, disability programs and services. This taskforce should provide this Sub-Committee with a progress report in June 2002 and the results of its work should be included in the Report on Plans and Priorities and in its Departmental Performance Report in 2002 and annually thereafter.

Government Response

The Government agrees with the recommendation to study the definitions of disability in federal disability programs.

Human Resources Development Canada will undertake a review of the definitions of disability with all federal departments involved in disability issues and will report on its progress on a regular basis.

Recommendation 7

The Sub-Committee on the Status of Persons with Disabilities and the Sub-Committee on Children and Youth at Risk jointly recommend that the Government of Canada should develop a strategy to address directly the need for supports and services for children with disabilities and their families.

Government Response

The Government's strategy for children and families is an inclusive one, with supports for children with disabilities cutting across many of its elements. The shared vision of the *National Children's Agenda* clearly calls for every child to be valued and to develop his or her unique capacities. The *National Child Benefit*, recent tax relief measures for families with children and the extension of parental benefits under *Employment Insurance* all make a contribution toward supporting children with disabilities and their families.

The federal, provincial and territorial *Early Childhood Development Agreement* recognizes that effective early childhood development programming should be inclusive of children with different abilities. Many provinces are investing a portion of the funds provided by the Government of Canada for early childhood development programs in services for children with special needs.

Health Canada programs provide a range of supports for children and families at risk. Programs such as the *Community Action Program for Children, Aboriginal Head Start* and the *Canada Prenatal Nutrition Program* all use an inclusive approach to prevention and early intervention programming.

In addition to these inclusive measures, in recent years the Government of Canada has significantly enhanced tax-based support to persons with disabilities, including families of children with disabilities.

In addition, the Government is cooperating with Aboriginal communities and provinces and territories on the measures required to

significantly reduce the incidence of Fetal Alcohol Syndrome and Fetal Alcohol Effect in Aboriginal populations.

The inclusive vision of the *National Children's Agenda* will continue to be applied to new initiatives developed in support of children and families. Similarly, the Government will continue to use an across the lifespan approach when addressing disability issues. The Government is committed to addressing the needs of children with disabilities through these integrated approaches.

Recommendation 8

The Sub-Committee on the Status of Persons with Disabilities and the Sub-Committee on Children and Youth at Risk jointly recommend that the government consider ways to make qualification for *Employment Insurance* benefits more flexible to enable a broader number of parents to qualify for maternity and parental leave. Some members suggest that the government consider negotiating with the provinces that wish to establish a parental insurance plan as an extension of their family policy because they believe that an insurance plan that is reserved strictly for parental leave would be much more accessible and much more generous.

Government Response

The Government of Canada has been providing maternity benefits to Canadians for close to 30 years and parental benefits for a decade. The Government recently improved maternity and parental leave, extending it from six months to one full year, to ensure that Canadians have adequate time to nurture young children.

The extension of maternity and parental benefits is provided to Canadians at no additional costs; in fact, for the last seven years, premiums have come down. Currently, some employers, including federal and provincial governments, provide top-ups to *Employment Insurance* (EI) benefits. There is nothing that prevents any province from doing the same, building on the solid platform of the EI program.

In the last Speech from the Throne (January 2001), the Government committed to improving support for parents and caregivers in times of family crisis. As mentioned in the Speech, "No Canadian should have to choose between keeping their job and providing palliative care to a child. The Government will take steps to enable parents to provide care to a gravely ill child without fear of sudden income or job loss."

Workplaces and employment relationships are changing rapidly. A growing number of Canadians now work in non-standard or alternative employment and have a labour market profile that makes them ineligible for EI benefits or job protection provisions in labour legislation. Human Resources Development Canada is researching the nature of these changing relationships and their impact on workers, their families and society.

EI coverage for self-employed workers is a recurring policy challenge for Government. Self-employed workers have a greater degree of control over their employment and it is difficult to identify when a self-employed person is involuntarily unemployed or without work by choice.

The diversity among the self-employed is another major challenge for Government. While some self-employed workers want access to EI coverage, most oppose mandatory inclusion. According to the Canadian Federation of Independent Business, 80 per cent of self-employed Canadians are opposed to a mandatory program for maternity and parental benefits.

The EI plan provides 55 per cent of the salary of recipients of parental benefits. A recent Statistics Canada study found that this salary replacement rate is not a barrier for low-income parents taking maternity and parental leave. About 82 per cent of eligible low-income earners claim parental benefits and use almost all of the weeks available. The Family Supplement provides additional benefits for families with children, with incomes under $26,000. For these parents, benefits could be as high as 80 per cent of their average weekly earnings.

Recommendation 9

The Sub-Committee on the Status of Persons with Disabilities and the Sub-Committee on Children and Youth at Risk jointly recommend that the Government of Canada should report to the Sub-Committee on the Status of Persons with Disabilities and the Sub-Committee on Children and Youth at Risk to outline its progress in developing its family friendly workplace policy by 30 September 2001 and provide an implementation date to Parliament for its full family friendly workplace policy. We also recommend that the government's family friendly workplace policy include specific provisions for the needs of all families, including those with children with disabilities and those with elderly members in need of care.

Government Response

The Government of Canada, as an employer, is committed to enhancing workplace well-being, which includes work-life balance for all employees. This is viewed as a key factor in the recruitment of new employees and the retention of skilled Public Service employees of all ages.

A recent Treasury Board Secretariat discussion paper entitled *Towards an Exemplary Workplace: Our Obligation to Promote and Ensure Work/Life Balance in the Federal Public Service* outlines the flexible working arrangements and family-friendly policies available to employees of the Public Service of Canada.

As an employer, the Public Service offers an extensive continuum of policies, programs and services to support employees and bring about workplace well-being. Since 1999, policy enhancements together reflect substantial change focusing on families and children. For example, the Telework, Pre-retirement Transition Leave and, Leave with Income Averaging Policies have been promulgated. Changes to the Travel Policy, Relocation Directive, Career Assignment Program, Policy on the Prevention and Resolution of Harassment in the Workplace, Performance Pay Policy and the Isolated Post Directive have also demonstrated commitment

to employees and their families. As an employer, we have also extended the maternity and parental benefits to Public Sector employees in line with changes to the EI Program.

In implementing employment equity in the federal workplace, organizations continue to identify and remove barriers faced by employees with disabilities and every effort is made in the provision of accommodations to facilitate the full participation of employees with disabilities within the workplace. The values and principles inherent in employment equity provide an important framework for helping to create a work environment that is responsive to the individual needs of employees and supportive of the balance between their work and family responsibilities.

The Government of Canada has also been working to fulfil its 1999 commitment toward making Canadian workplaces more family-friendly. It reinforced this commitment in the Speech from the Throne (January 2001) with a commitment to improve job protection for parents and caregivers providing care to a gravely ill child. This will be another important contribution to help Canadian families as they strive to better balance their work and family responsibilities.

Since 1999, initiatives that foster family-friendly workplaces have been broadened to include work-life measures that support a positive balance between work and other life responsibilities such as child care, elder care and community responsibilities. Recent amendments to the Canada Labour Code will increase the period of job protection to a full year for parents who choose to take maternity or parental leave. All provincial and territorial governments have made similar amendments to their labour legislation.

The Labour Program consults with business and labour clients on a regular basis about changes to labour standards that would improve the balance between work and home life for workers. The Department also maintains an interdepartmental Work-Life Balance Policy Network to address work-life issues that cut across federal departments and agencies.

The Government of Canada – through Human Resources Development Canada, Health Canada and the Status of Women – is also very active in researching work-life balance issues. Human Resources Development Canada recently released *The Work-Life Compendium 2001 – 150 Canadian Statistics on Work, Family, and Well-Being.*

A Work-Life Advisory Group, composed of members from both inside and outside of government, helped Human Resources Development Canada develop a new website, *Work-Life Balance in Canadian Workplaces*, to provide information to employers, unions and human resource professionals.

The *Work-Life Balance* site is available at http://labour-travail.hrdc-drhc.gc.ca/worklife.

Recommendation 10

The Sub-Committee on Children and Youth at Risk and the Sub-Committee on the Status of Persons with Disabilities jointly recommend that the government provide the Standing Committee on Human Resources Development and the Status of Persons with Disabilities with a clear statement of how it intends to proceed with this review, what timeframe the Committee can expect the government to follow and what process this review will take.

Recommendation 11

The Sub-Committee on Children and Youth at Risk and the Sub-Committee on the Status of Persons with Disabilities jointly recommend that the government support a review of the Social Union Framework Agreement by the Standing Committee on Human Resources Development and the Status of Persons with Disabilities and our two Sub-Committees.

Government Response

The Minister of Intergovernmental Affairs has been asked to lead the three-year review of the Social Union Framework Agreement on behalf of the Government of Canada. The Minister will work closely with the members of the Ministerial Council on Social Policy Renewal in carrying out this intergovernmental exercise. The Government of Canada favours a comprehensive joint evaluation of how effective all participating governments have been, over the past three years, in their implementation of SUFA, not a renegotiation of the terms of the Agreement.

In September, the Government of Canada signalled to provinces and territories its readiness to begin the joint review of SUFA. Since that time, governments have been working together to develop the federal, provincial and territorial process for the review.

One of the key issues governments are examining is how best to fulfil their commitment to ensure significant opportunities for input and feedback, during the review, from Canadians and all interested parties. The Government of Canada believes that this is an important element of the review and is seeking the most effective way to carry out this commitment on a joint-basis. The Government of Canada favours completing the review early in 2002, coinciding with the third anniversary of the Agreement.

5. CONCLUSION

The Government of Canada is making meaningful progress to meet the needs of children, persons with disabilities and their families. There is a widespread, concerted effort to build consensus and move forward on these issues that are important to so many Canadians.

These are complex, interdependent and challenging issues. They require the cooperation and efforts of many players – governments, the private sector, and the voluntary sector, non-governmental organizations, community groups, families and persons with disabilities themselves.

There is still a great deal of work ahead. But Canada is building momentum, and significant gains are being made. The Government is working with its partners to implement measures that will bring real, practical improvements to the quality of life of children, persons with disabilities and their families.

The Standing Committee on Human Resources Development and the Status of Persons with Disabilities and its Sub-Committees have demonstrated the valuable parts they can play. The Government of Canada will continue to look to the Committee for guidance on the horizontal management of these critical issues and on overall progress in achieving its goals.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

À *UNE VISION COMMUNE :* *RAPPORT INTÉRIMAIRE*

QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Canada
SDDP-034-10-01

Ce document est disponible en formats substituts (gros caractères, casette audio, braille et disquette d'ordinateur) en anglais et en français, en composant le : 1-800-788-8282. Les documents demandés sont automatiquement produits dans le format choisi et postés directement à la personne qui a appelé. Ce document est aussi disponible sur le site Web de Développement des ressources humaines Canada à : http://www.hrdc-drhc.gc.ca/bcph-odi/content/comvisionrespx.shtml

Pour obtenir des exemplaires additionnels ou un exemplaire sur un support différent, s'adresser au :

Centre de renseignements
Développement des ressources humaines Canada
140, promenade du Portage
Phase IV, niveau 0
Hull (Québec) K1A 0J9
Télécopieur: (819) 953-7260

Réponse du gouvernement du Canada à *Une vision commune : rapport intérimaire* quatrième rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2001
N° de cat. : RH34-16/2001-1
ISBN : 0-662-66165-6

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT DU CANADA À *UNE VISION COMMUNE : RAPPORT INTÉRIMAIRE*

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE 1
   Une vision commune : rapport intérimaire 2

2. INTRODUCTION 4
   Visions communes et cadres d'action 5
   Travail au sein du gouvernement et entre gouvernements 7
   Participation des principaux intervenants 9
   Développement et mise en commun des connaissances 11
   Imputabilité 13

3. INVESTISSEMENTS ET INITIATIVES 16
   Investir dans les personnes handicapées 16
   Investissements dans les enfants et les familles 20
   Progrès constants 24

4. RÉPONSES AUX RECOMMANDATIONS DU DOCUMENT *UNE VISION COMMUNE : RAPPORT INTÉRIMAIRE* 26

5. CONCLUSION 45

Le gouvernement du Canada s'est engagé
à créer une société plus forte et plus englobante
et à procurer une meilleure qualité de vie
à toutes les Canadiennes et les Canadiens.

1. CONTEXTE

Le rapport provisoire conjoint du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées intitulé *Une vision commune* renferme un compte rendu des audiences et des travaux du Sous-comité de la condition des personnes handicapées et du Sous-comité des enfants et jeunes à risque. Il fait la preuve de l'engagement de nombreux députés à veiller à ce que le Canada réalise d'importants progrès sur les questions qui touchent les enfants et les personnes handicapées du pays.

Le Sous-comité de la condition des personnes handicapées et le Sous-comité des enfants et jeunes à risque ont fait preuve de leadership dans l'examen des questions relatives aux enfants et aux personnes handicapées. C'est la toute première fois que ces sous-comités publient un rapport conjoint pour souligner leurs réussites et aborder des préoccupations communes. Le rapport met en lumière les enjeux importants soulevés lors d'une série de tables rondes qui ont réuni en avril et mai 2001 des experts en politiques, des fonctionnaires fédéraux et des représentants d'organismes d'aide aux personnes handicapées et aux enfants de partout au Canada. Ces discussions ont porté sur un certain nombre de grandes questions liées aux personnes handicapées et aux enfants, comme l'emploi, les services et mesures de soutien à l'intention des personnes handicapées, les programmes de revenu, l'Accord sur le développement de la petite enfance et les prestations aux familles ayant des enfants.

Les sous-comités reconnaissent que bien des rapports et des études ont décrit les obstacles auxquels les personnes handicapées font face lorsqu'elles veulent participer à la vie canadienne. Ils reconnaissent également que l'élaboration et la mise en oeuvre de mesures de soutien des enfants et des familles ont permis de réaliser des progrès considérables. Aux fins du présent rapport, les sous-comités se sont concentrés sur les processus utilisés par le gouvernement du Canada en ce qui a trait aux diverses questions qui touchent les personnes handicapées et les enfants. Ils ont pris note des

secteurs où de nouvelles mesures sont nécessaires et ont mis l'accent sur le rôle que le Parlement et les parlementaires peuvent jouer dans le règlement de ces questions.

Une vision commune : rapport intérimaire

Une vision commune reconnaît que les problèmes auxquels font face les enfants et les personnes handicapées du Canada touchent l'ensemble de notre société. Ils ne suivent pas les divisions des ministères, ils touchent les opérations de nombreux organismes et sont étroitement imbriqués dans les champs de compétence des provinces et des territoires ainsi que des secteurs bénévole et privé. Cela signifie qu'aucune compétence – encore moins un seul ministère fédéral – ne peut avoir la main haute sur les décisions, les ressources ou les activités.

Les sous-comités insistent sur le besoin d'accroître la gestion horizontale des enjeux qui touchent les personnes handicapées et les enfants. Ils croient que la solution réside dans une meilleure reddition de comptes et dans la

> Ils [les problèmes auxquels font face les enfants et les personnes handicapées du Canada] ne suivent pas les divisions des ministères, ils touchent les opérations de nombreux organismes et sont étroitement imbriqués dans les champs de compétence des provinces et des territoires ainsi que des secteurs bénévole et privé.
>
> Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, *Une vision commune* (juin 2001).

nécessité, tant pour le gouvernement que pour le Parlement, d'apprendre à transcender les mandats, les processus et les structures. Ils sont d'avis que l'on doit renforcer les processus en place et en adopter de nouveaux afin d'améliorer la gestion horizontale et de veiller à ce que des mesures soint prises pour régler les questions qui touchent les personnes handicapées et les enfants.

La réponse énoncée ci-après expose donc la vision du gouvernement du Canada et son approche en vue de régler les questions qui touchent les personnes handicapées et les enfants; elle livre un aperçu des récents investissements et des initiatives gouvernementales prévues dans ces deux secteurs et elle donne suite aux recommandations précises du rapport en décrivant en quoi la démarche du gouvernement permet d'aborder ces importants enjeux.

2. INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada s'est engagé à créer une société plus forte et plus englobante et à procurer une meilleure qualité de vie à toutes les Canadiennes et les Canadiens. Dans cette vision d'une société dont personne n'est exclu et dans laquelle les buts sociaux et économiques vont de pair, toutes les Canadiennes et les Canadiens ont la possibilité de contribuer et de participer aux avantages qu'offre le niveau de vie de notre pays.

Afin d'atteindre ce but, le gouvernement a déterminé que les enfants et les personnes handicapées devaient faire l'objet de mesures prioritaires et a donc mis en œuvre une démarche fondée sur :

- l'élaboration de visions communes et de cadres fonctionnels qui favorisent une participation pleine et entière des personnes handicapées à la vie du Canada et qui garantissent qu'aucun enfant n'est laissé de côté;
- la reconnaissance du fait qu'une réponse efficace aux questions qui touchent les enfants et les personnes handicapées exige une étroite collaboration avec les provinces et les territoires, de même qu'une gestion horizontale dans tous les ministères fédéraux;
- une détermination à faire participer tous les secteurs de la société canadienne aux mesures visant les personnes handicapées et les enfants;
- l'investissement dans la recherche et l'élargissement des connaissances comme fondement de l'élaboration de politiques et de programme reposant sur des données probantes concernant les enfants et les personnes handicapées;
- un engagement à rendre des comptes de façon constante, en fonction de résultats acceptés d'un commun accord, et à présenter régulièrement au public des rapports sur les progrès de ces deux secteurs prioritaires.

Selon cette approche, le gouvernement du Canada adopte une façon de faire nouvelle et différente avec tous les ministères et entre les divers paliers de gouvernements et il s'appuie sur les connaissances et l'expérience de ses partenaires de l'industrie privée, du milieu universitaire, des organisations non gouvernementales et du secteur bénévole, de même que sur celles des organismes communautaires qui travaillent dans les collectivités mêmes. Il élabore et met en œuvre une démarche fondée sur la collaboration afin de régler les problèmes auxquels font face les personnes handicapées et les enfants ainsi que leurs familles, de cerner les lacunes et d'établir des partenariats solides et durables.

Visions communes et cadres d'action

En 1996, les premiers ministres provinciaux ont demandé, dans le cadre du renouvellement des politiques sociales, que l'on accorde une attention prioritaire aux questions qui touchent les enfants et les personnes handicapées. Depuis, le gouvernement du Canada a travaillé en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et a consulté les Canadiennes et les Canadiens afin d'élaborer des cadres communs d'action dans ces deux secteurs.

Pour ce qui est des personne handicapées, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux ont publié en 1998 une vision commune et un cadre stratégique dans le document intitulé *À l'unisson : Une approche canadienne concernant les personnes handicapées*[1]. Même s'il a été publié avant la signature de l'Entente-cadre sur l'union sociale en février 1999, ce document représente une démarche compatible avec l'Entente, par laquelle les gouvernements conviennent de principes communs et de façons

[1] Le Québec partage les préoccupations soulevées dans le rapport *À l'unisson*. Cependant, le gouvernement du Québec n'a pas pris part à l'élaboration de ce document parce qu'il souhaite assumer le contrôle des programmes à l'égard de personnes handicapées pour le Québec. En conséquence, toute référence à des positions conjointes fédérales, provinciales et territoriales n'inclut pas le Québec.

de travailler à l'avancement des politiques sociales visant toutes les Canadiennes et Canadiens. La vision décrite dans *À l'unisson* concernant la pleine citoyenneté des personnes handicapées – une vision partagée également par le Groupe de travail sur les personnes handicapées de 1996 (rapport Scott) – fait ressortir une nouvelle façon de comprendre les questions liées aux personnes handicapées et d'élaborer des politiques. Le cadre met l'accent sur trois composantes de base : le soutien aux personnes handicapées, l'emploi et le revenu. Le programme du gouvernement du Canada concernant les personnes handicapées, décrit dans *Orientations futures* (1999), reflète directement ces principes et fournit une combinaison d'initiatives complémentaires et de mesures conjointes et coopératives entre les différents paliers de gouvernement. Le gouvernement est toujours engagé à faire avancer les questions touchant les personnes handicapées, y compris les enfants et les Autochtones handicapés et leurs familles, et à assurer leur intégration à tous les aspects de la société canadienne.

Le *Plan d'action national pour les enfants* (PANE), élaboré en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et lancé en 1999, présente une vision commune visant à garantir que tous les enfants du Canada bénéficient des outils voulus pour réaliser leur plein potentiel. Le PANE établit quatre objectifs généraux pour les enfants du Canada : la santé; la sécurité; la réussite dans l'apprentissage; la responsabilité sociale et l'engagement.

Le discours du Trône d'octobre 1999 annonçait une stratégie globale et intégrative visant à améliorer le soutien offert aux familles et aux enfants canadiens. Cette stratégie repose sur la reconnaissance du fait que les expériences vécues durant l'enfance sont les fondations sur lesquelles s'édifient les résultats obtenus au cours du reste de la vie. Elle établit la raison d'être de la contribution du gouvernement canadien à la réalisation du *Plan d'action national pour les enfants*. Elle comporte six engagements clés : allégement fiscal pour les familles avec enfants; investissement accru dans la *Prestation nationale pour enfants*; amélioration des prestations d'assurance-emploi versées aux nouveaux parents; collaboration fédérale, provinciale et territoriale dans le domaine du développement de la petite enfance; élaboration d'initiatives stratégiques en milieu de travail qui

tiennent compte des besoins des familles; réforme du droit de la famille.

Les Canadiennes et les Canadiens peuvent également compter sur un cadre législatif important qui reflète notre engagement commun envers l'égalité et l'inclusion. Au niveau fédéral, ce cadre inclut la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (LCDP) et la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (LEE). Bon nombre de gouvernements provinciaux et territoriaux possèdent par ailleurs des cadres complémentaires.

Travail au sein du gouvernement et entre gouvernements

La collaboration fédérale, provinciale et territoriale est la pierre angulaire du travail gouvernemental lié aux enfants et aux personnes handicapées.

La vision commune du Canada concernant les personnes handicapées et les enfants transcende les frontières ministérielles et les compétences fédérales, provinciales et territoriales. Ainsi, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions efficaces de la part du gouvernement exigent une gestion horizontale dans tous les ministères fédéraux et une étroite collaboration avec les administrations provinciales et territoriales.

Depuis la publication du rapport du Groupe de travail des sous-ministres sur les questions horizontales en 1996, le gouvernement a réalisé d'importants progrès dans l'élaboration et la mise en oeuvre de techniques de gestion horizontale – – élaboration de structures de soutien, création de possibilités d'échanges et mobilisation d'équipes interministérielles afin de régler des problèmes concrets.

La démarche du gouvernement consiste à désigner un ou des ministres responsables des

questions transversales tout en reconnaissant que chaque ministre, ministère et organisme est responsable des mesures relatives aux enfants et aux personnes handicapées au sein de son propre mandat.

Pour les questions touchant les personnes handicapées, c'est la ministre du Développement des ressources humaines qui détient la plus grande part des responsabilités avec l'appui d'un comité directeur de sous-ministres adjoints composé de représentants de ministères et d'organismes responsables des politiques et des programmes pour les personnes handicapées. Le comité directeur joue un rôle de chef de file sur les questions transversales relatives à ces personnes handicapées et tente d'harmoniser davantage les priorités du programme d'action fédéral concernant les personne handicapées et d'en surveiller l'avancement dans les ministères et organismes. Il veillera aussi à ce que les politiques et programmes fédéraux soient élaborés et mis en œuvre en consultation avec les personnes handicapées elles-mêmes et d'autres intervenants et à ce que les liens avec les provinces et les territoires soient maintenus.

La ministre du Développement des ressources humaines a en outre désigné un cadre supérieur chargé de coordonner les questions touchant les personnes handicapées au sein du Ministère et elle a fait du Bureau de la condition des personnes handicapées (BCPH) une direction en bonne et due forme, dont le mandat consiste à faciliter la progression du programme d'action concernant les personnes handicapées, à créer des partenariats innovateurs et à favoriser une meilleure compréhension des questions relatives aux personnes handicapées.

Les ministres du Développement des ressources humaines et de la Santé partagent la responsabilité des questions liées à l'enfance, avec le soutien de la secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse) et la collaboration d'un éventail d'autres ministères qui participent activement aux processus interministériels liés à leurs mandats ou fournissent une orientation sur les questions précises faisant partie de leur secteur de responsabilités. C'est à la ministre du Travail qu'il revient avant tout de promouvoir des milieux de travail plus propices à la famille dans les industries sous réglementation fédérale et dans le secteur privé.

La collaboration fédérale, provinciale et territoriale est la pierre angulaire du travail gouvernemental lié aux enfants et aux personnes handicapées. Les deux paliers de gouvernement assument des responsabilités face aux principaux éléments d'une politique sociale efficace et partagent un intérêt commun pour le bien-être des citoyens canadiens. Les activités fédérales, provinciales et territoriales contribuent ensemble à l'élaboration et à la mise en œuvre d'initiatives essentielles en matière de politiques et de programmes, qu'il s'agisse de donner la priorité aux enfants et aux personnes handicapées dans les politiques sociales ou d'élaborer des visions communes. Ils partagent en outre un engagement à évaluer les progrès gouvernementaux sur la question et à établir des rapports sur ces progrès.

Un éventail de mécanismes fédéraux, provinciaux et territoriaux appuient ce travail de collaboration, qu'il s'agisse de rencontres régulières des premiers ministres et des ministres, de comités centrés sur une tâche particulière ou de groupes de travail formés de cadres supérieurs. En pratiquant une gestion horizontale, les administrations fédérales, provinciales et territoriales s'efforcent d'assouplir les frontières entre ministères, en faisant par exemple participer des responsables du ministère des Finances ou des questions de développement social aux discussions sur le soutien aux personnes handicapées.

Participation des principaux intervenants

Pour définir les véritables besoins des Canadiennes et des Canadiens et de leurs familles et pour y donner suite, il faut obtenir la participation des Canadiennes et des Canadiens eux-mêmes, de leurs collectivités, du secteur bénévole et du secteur privé, de même que de tous les paliers de gouvernement.

Le principe de l'engagement des citoyens fait partie intégrante de l'Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS). Le gouvernement du Canada

encourage cette approche de collaboration à l'élaboration de politiques dans son travail avec les provinces et les territoires et dans ses propres initiatives liées aux personnes handicapées et aux enfants.

En 1999, par exemple, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont parrainé un débat public sur le *Plan d'action national pour les enfants* (PANE), qui a confirmé que les Canadiennes et les Canadiens en soutiennent la vision et souhaitent ardemment connaître les mesures prises par le gouvernement à cet égard. Une coalition du secteur bénévole, l'Alliance nationale pour les enfants, continue de jouer un rôle constructif dans la mobilisation pour le soutien public du PANE et dans l'assurance d'une participation constante des principaux intervenants aux questions qui touchent les enfants. Les responsables fédéraux, provinciaux et territoriaux ont également engagé des consultations avec les experts en la matière, notamment des universitaires et les principaux intervenants, à des moments clés du processus d'établissement du rapport sur la *Prestation nationale pour enfants* et, plus récemment, sur le développement de la petite enfance.

De même, l'énoncé de vision *À l'unisson 1998* a été élaboré en consultation avec des personnes handicapées; plus tard, une coalition d'organismes voués à la question a formulé sa *Définition communautaire* et des propositions de mesures liées à cette vision. Par la suite, des personnes handicapées et des représentants autochtones ont participé à l'élaboration du rapport *À l'unisson 2000* et ont fourni de précieux renseignements sur les indicateurs, les pratiques efficaces et les solutions possibles à certains problèmes abordés dans le rapport. Ces expériences ont permis de nouer des relations de travail informelles et continues; ainsi, lorsque les cadres supérieurs ont entrepris une analyse stratégique du marché du travail et du soutien aux personnes handicapées, ils ont pu compter sur les informations et opinions des personnes handicapées et des Autochtones. Le gouvernement a également entrepris des consultations en ce qui a trait au premier rapport fédéral sur la condition des personnes handicapées.

Les mesures relatives aux enfants et aux personnes handicapées sont plus solides et plus efficaces puisqu'elles se fondent sur une compréhension commune des problèmes et une

définition commune des buts. Le processus de définition des valeurs communes, de recherche et d'établissement d'un consensus sur les questions clés et d'entente sur les résultats visés prend beaucoup de temps, mais il constitue un travail de base essentiel. De plus, l'engagement, l'établissement de consensus et la collaboration doivent se poursuivre pendant la mise en œuvre de la politique et des programmes, l'établissement de rapports sur les résultats, la mise en place d'améliorations et le lancement de nouvelles initiatives.

Les progrès réalisés sur les questions des enfants et des personnes handicapées peuvent être encore plus marqués s'ils s'inscrivent dans un dialogue continu entre tous les partenaires. Le comité permanent et les sous-comités ont joué un rôle clé dans le dialogue sur les personnes handicapées et les enfants, comme en atteste *Une vision commune*, et le gouvernement encourage cette participation.

Développement et mise en commun des connaissances

L'investissement dans la recherche et l'approfondissement des connaissances s'avèrent essentiels à la démarche gouvernementale entourant l'élaboration de politiques sociales. La mise sur pied d'initiatives efficaces permettant de répondre aux priorités des premiers ministres provinciaux sur le plan du renouvellement des politiques sociales exige une solide compréhension commune des problèmes, des solutions possibles et des répercussions d'un éventail d'options. La recherche et l'évaluation fournissent de précieux renseignements sur les résultats des initiatives et permettent au gouvernement de rendre compte aux Canadiennes et aux Canadiens des retombées des investissements.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à élargir les connaissances et à effectuer d'importants investissements dans la recherche et le savoir afin d'approfondir notre

compréhension des questions relatives aux personnes handicapées et aux enfants.

En 1994, il a lancé l'*Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes* dans le but d'en savoir plus sur les enfants canadiens. Cette enquête de longue haleine qui fait figure de pionnière est conçue de façon à mesurer et à suivre le développement et le bien-être des enfants et des jeunes du Canada sur une longue période. Elle sert de base à un programme de recherche qui influe directement sur l'élaboration des politiques visant les enfants et les familles.

Comprendre la petite enfance est une initiative de recherche communautaire qui met l'accent sur les enfants de moins de six ans. Elle aide les collectivités à déterminer comment se portent leurs enfants et à trouver la meilleure façon de répondre à leurs besoins. Grâce à ces renseignements, les collectivités peuvent mettre en place des plans d'action précis qui aident les enfants à réaliser leur plein potentiel.

Comme le recommandait le rapport de 1999 du Comité permanent des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, le gouvernement a lancé l'*Enquête sur la santé et les limitations d'activité* afin de brosser un meilleur tableau des personnes handicapées du Canada. Les résultats, qui seront publiés en 2003, permettront d'établir une base de connaissances sur les difficultés que rencontrent les personnes handicapées à la maison, à l'école, sur le marché du travail et dans la collectivité.

Le gouvernement a également mis en œuvre une stratégie de recherche sur les personnes handicapées prévoyant notamment une recherche longitudinale qui aidera à acquérir une vaste base de connaissances sur lesquelles appuyer l'élaboration de politiques et de nouvelles initiatives.

Imputabilité

Les citoyens tiennent de plus en plus les gouvernements responsables de leurs actions et de leurs investissements. Les gouvernements s'emploient donc de plus en plus à établir des mécanismes de reddition de comptes qui soient efficaces. Dans le cas des questions relatives tant aux enfants qu'aux personnes handicapées, ils se sont surtout penchés récemment sur la mesure des progrès et la présentation de rapports au public.

Efforts du gouvernement en imputabilité

- Rapports publics :
  - Deux rapports d'étape dans le cadre de la *Prestation nationale pour enfants*
  - Engagement à communiquer les progrès dans l'*Accord sur le développement de la petite enfance*
  - L'évaluation continue du *Fonds pour l'intégration des personnes handicapées*
  - Le rapport fédéral, provincial et territorial *À l'unisson 2000*
  - Le premier rapport exhaustif sur les programmes et services fédéraux à l'intention des personnes handicapées

imputabilité

Les citoyens tiennent de plus en plus les gouvernements responsables de leurs actions et de leurs investissements. Les gouvernements s'emploient donc de plus en plus à établir des mécanismes de reddition de comptes qui soient efficaces. Dans le cas des questions relatives tant aux enfants qu'aux personnes handicapées, ils se sont surtout penchés récemment sur la mesure des progrès et la présentation de rapports au public.

Efforts du gouvernement en imputabilité

- Rapports publics :
  - Deux rapports d'étape dans le cadre de la *Prestation nationale pour enfants*
  - Engagement à communiquer les progrès dans l'*Accord sur le développement de la petite enfance*
  - L'évaluation continue du *Fonds pour l'intégration des personnes handicapées*
  - Le rapport fédéral, provincial et territorial *À l'unisson 2000*
  - Le premier rapport exhaustif sur les programmes et services fédéraux à l'intention des personnes handicapées

La reddition de comptes au public constitue un élément clé de la *Prestation nationale pour enfants*, puisque deux rapports d'étape ont déjà été produits. Les gouvernements continueront d'évaluer les progrès réalisés et de rendre compte des objectifs de la Prestation, y compris de la réduction de la pauvreté chez les enfants et de l'aide apportée aux parents pour trouver et conserver un emploi.

L'Accord sur le développement de la petite enfance conclu par les premiers ministres des provinces en septembre 2000 comporte un engagement des gouvernements à communiquer leurs progrès au public chaque année. Les gouvernements ont convenu de fournir des rapports sur trois domaines : les activités et dépenses initiales; les progrès au chapitre de l'amélioration et de l'élargissement des programmes et services de développement de la petite enfance; le bien-être des enfants.

Les personnes handicapées et les organismes qui les représentent s'emploient très activement à orienter l'intervention de Développement des ressources humaines Canada liée au *Fonds pour l'intégration des personnes handicapées*. Une première étape d'évaluation de ce programme de financement s'est déroulée en 1998. Elle a permis de recueillir de l'information utile sur la mise en œuvre du programme et les questions liées au processus. Quant aux résultats de la deuxième étape, qui seront publiés sous peu, ils contribueront à faire mieux comprendre le profil des participants, les répercussions et effets du programme et les types d'interventions qui se sont avérées les plus utiles aux personnes handicapées.

La reddition de comptes et la production de rapports est également un aspect important du travail effectué par le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires sur la question des personnes handicapées. Les ministres responsables des services sociaux ont publié conjointement le rapport *À l'unisson 2000* qui, pour la première fois, regroupe d'importants renseignements sur les indicateurs sociaux et les pratiques efficaces liées aux personnes handicapées du Canada.

Le Gouvernement du Canada élabore résultats des programmes et services fédéraux à l'intention des personnes handicapées. Il ne s'agira pas d'un simple compte rendu du rendement de chaque ministère, mais plutôt d'un examen des résultats obtenus par rapport au but énoncé dans *À l'unisson* et dans le programme gouvernemental. Le gouvernement s'est également engagé à faire en sorte qu'à long terme, l'élaboration de nouvelles politiques, de nouveaux programmes et de nouvelles lois intègre ces mesures de reddition de comptes à l'utilisation d'une méthode fondée sur l'accès et l'inclusion, actuellement en cours d'élaboration.

Pour mettre au point des indicateurs de résultats et rassembler des données valables permettant d'établir des rapports complets, il faut discuter et travailler avec les responsables de divers ministères et programmes, de même qu'avec les membres de la collectivité, comme l'a fait le sous-comité pour son travail décrit dans *Une vision commune*.

actuellement le premier rapport exhaustif sur les

Les initiatives en matière d'établissement de rapports, tant à l'échelle fédérale que provinciale ou territoriale, de même qu'au niveau interministériel du Gouvernement du Canada, représentent le début d'un processus continu grâce auquel les décideurs, les gestionnaires de programmes, les principaux intervenants et le public canadien pourront en apprendre davantage sur les répercussions des programmes et des services et évaluer la progression vers la réalisation des buts fixés.

3. INVESTISSEMENTS ET INITIATIVES

Les visions et les cadres d'action communs, la collaboration au sein du gouvernement et entre les gouvernements, l'engagement des principaux groupes intéressés, la recherche et les connaissances ainsi que la reddition de comptes aux Canadiennes et aux Canadiens forment le point de départ de la démarche du gouvernement du Canada en vue d'investir dans les enfants et leurs familles et dans les personnes handicapées. En s'appuyant sur cette base, le gouvernement a beaucoup investi et continue de mettre en branle d'importantes nouvelles initiatives en collaboration avec ses partenaires.

Investissement dans les personnes handicapées

Le gouvernement du Canada investit considérablement dans des initiatives qui améliorent la pleine participation des personnes handicapées, que ce soit directement ou en partenariat avec les provinces, les territoires et les secteurs privé et bénévole.

Par le biais du régime fiscal, le gouvernement canadien aide les personnes handicapées et leurs familles à payer les coûts que leur occasionne leur handicap. À la suite de changements récents, on estime qu'en 2001 le gouvernement versera 385 millions de dollars en aide fiscale grâce au *crédit d'impôt pour personne handicapée*, 465 millions de dollars grâce au *crédit d'impôt pour frais médicaux*, 40 millions de dollars grâce au *supplément remboursable du crédit d'impôt pour frais médicaux* accordé aux travailleurs à faible revenu, 29 millions de dollars grâce au *crédit d'impôt pour fournisseur de soins* et 10 millions de dollars grâce au *crédit d'impôt pour personne à charge handicapée*. Il existe également une déduction pour les frais de préposé aux soins. De plus, la limite de déduction pour frais de garde d'enfants a été haussée en raison des frais de garde plus élevés qu'occasionnent les enfants lourdement handicapés.

Plusieurs ministères fédéraux fournissent des programmes et des services aux personnes handicapées. Voici quelques exemples de mesures de soutien* du Gouvernment du Canada visant les personnes handicapées

- Aide fiscale
  - *Crédit d'impôt pour personne handicapée* ($ 385 millions)
  - *Crédit d'impôt pour frais médicaux* ($ 465 millions) ainsi que le supplément remboursable du *crédit d'impôt pour frais médicaux* accordé aux travailleurs à faible revenu ($ 40 millions)
  - *Crédit d'impôt pour fournisseur de soins* ($ 29 millions)
  - *Crédit d'impôt pour personne à charge handicapée* ($10 millions)

- Initiative d'*Aide à l'employabilité des personnes handicapées* ($ 193 millions)
- *Fonds pour l'intégration* ($ 30 millions)
- *Subventions canadiennes pour études* versées en 1999-2000 à des étudiants handicapés ($ 9 millions)
- *Programme de partenariat pour le développement social* ($12 millions)
- *Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada* versées aux bénéficiaires en 2000-2001 ($ 2,5 milliards) et à leurs enfants ($ 232 millions)

* Estimés pour 2001 ou l'année la plus récente dont les données sont disponibles.

Ces chiffres comprennent les 45 millions de dollars en nouvelle aide annoncés dans le *Budget 2000* (février 2000), qui seront surtout versés aux enfants lourdement handicapés et aux personnes qui leur dispensent des soins. Dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* (octobre 2000), on augmentait de 100 millions de dollars les mesures fiscales à

Plusieurs ministères fédéraux fournissent des programmes et des services aux personnes handicapées. Voici quelques exemples de mesures de soutien* du Gouvernment du Canada visant les personnes handicapées

- Aide fiscale
  - *Crédit d'impôt pour personne handicapée* ($ 385 millions)
  - *Crédit d'impôt pour frais médicaux* ($ 465 millions) ainsi que le supplément remboursable du *crédit d'impôt pour frais médicaux* accordé aux travailleurs à faible revenu ($ 40 millions)
  - *Crédit d'impôt pour fournisseur de soins* ($ 29 millions)
  - *Crédit d'impôt pour personne à charge handicapée* ($10 millions)

- Initiative d'*Aide à l'employabilité des personnes handicapées* ($ 193 millions)
- *Fonds pour l'intégration* ($ 30 millions)
- *Subventions canadiennes pour études* versées en 1999-2000 à des étudiants handicapés ($ 9 millions)
- *Programme de partenariat pour le développement social* ($12 millions)
- *Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada* versées aux bénéficiaires en 2000-2001 ($ 2,5 milliards) et à leurs enfants ($ 232 millions)

* Estimés pour 2001 ou l'année la plus récente dont les données sont disponibles.

Ces chiffres comprennent les 45 millions de dollars en nouvelle aide annoncés dans le *Budget 2000* (février 2000), qui seront surtout versés aux enfants lourdement handicapés et aux personnes qui leur dispensent des soins. Dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* (octobre 2000), on augmentait de 100 millions de dollars les mesures fiscales à

l'intention des personnes handicapées et de leurs fournisseurs de soins, portant le total des nouveaux investissements à 145 millions de dollars.

Les personnes handicapées et leurs familles bénéficient de programmes et de services appuyés par des transferts fédéraux aux provinces et aux territoires grâce au *Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux*. De plus, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 193 millions de dollars à l'initiative d'*Aide à l'employabilité des personnes handicapées* (AEPH).

L'AEPH est une initiative conjointe fédérale-provinciale dans le cadre de laquelle le gouvernement du Canada fournit des fonds aux provinces afin d'améliorer l'employabilité des personnes handicapées. Les programmes et services financés en vertu de l'AEPH varient selon les provinces et s'adaptent aux priorités et aux situations locales. Parmi les interventions que les provinces peuvent choisir de financer conjointement par l'entremise de l'AEPH, mentionnons l'enseignement postsecondaire, le counselling d'emploi, l'évaluation de l'employabilité, la formation préalable à l'emploi, l'acquisition de compétences, les technologies d'aide pour personnes handicapées, les subventions salariales ou suppléments de revenu et le financement personnalisé.

Dans son budget de 2000, le gouvernement annonçait le versement d'un financement permanent de 30 millions de dollars par année au *Fonds pour l'intégration*, un programme qui aide les personnes handicapées non admissibles aux prestations d'assurance-emploi à se préparer à l'emploi, à en trouver un et à le conserver.

Le gouvernement utilise aussi les *Subventions canadiennes pour études* afin d'aider les personnes handicapées à participer plus pleinement à la société canadienne. Ces subventions aident les étudiants handicapés à payer leurs études postsecondaires. Dans l'année de prêt 1999-2000 (du 1er août au 31 juillet), plus de 4 500 subventions pour études ont été versées à des étudiants handicapés, pour un total de 9 millions de dollars.

Le gouvernement verse 12 millions de dollars par année pour appuyer des organismes nationaux d'aide aux personnes handicapées en vertu *du*

Programme de partenariat pour le développement social (PPDS), qui reconnaît le rôle important que jouent ces organismes dans la définition et le règlement des questions qui préoccupent les personnes handicapées. Leur financement vise à permettre aux personnes handicapées de se faire entendre en tant que citoyens égaux et à part entière de la société canadienne, à les aider à mettre en valeur leur potentiel et à favoriser la viabilité des partenaires essentiels.

Le *Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada* constitue la principale source de revenu de remplacement pour les personnes atteintes d'une invalidité grave et prolongée. En 2000-2001, les responsables du *Régime de pensions du Canada* ont versé 2,5 milliards de dollars en prestations à 282 000 cotisants handicapés et 232 millions de dollars aux 93 000 enfants des cotisants en question. Au cours du même exercice, ils ont reçu près de 56 000 nouvelles demandes de prestations d'invalidité. Le Programme aide aussi les bénéficiaires à effectuer un retour au travail dans la mesure où ils en ont la capacité.

Le gouvernement du Canada s'emploie, de concert avec ses partenaires des provinces et territoires de même que d'autres secteurs, à faire progresser le dossier des personnes handicapées. Fidèle à la promesse faite dans le discours du Trône (janvier 2001), il travaille de concert avec les provinces et les territoires en vue d'instaurer, au profit des personnes handicapées, une stratégie globale liée au marché du travail. Il s'agit notamment d'examiner les programmes et les services existants afin de s'assurer qu'ils sont à la fois efficaces et bien coordonnés et que les lacunes repérées peuvent être corrigées.

Les autorités fédérales, provinciales et territoriales ont aussi reçu pour consigne de la part des ministres responsables des services sociaux d'examiner la viabilité d'une prestation fiscale pour le soutien des personnes handicapées. L'étude en question doit notamment servir à évaluer les mécanismes qui permettraient d'accroître l'accessibilité et la disponibilité des mesures de soutien en question.

Les rapports produits sur les deux projets seront remis aux ministres responsables des services sociaux à leur prochaine rencontre.

Investissements dans les enfants et les familles

À partir de l'assise solide que constitue l'infrastructure sociale du Canada, nous avons instauré récemment des initiatives qui sont les composantes de base d'un système global de mesures de soutien des enfants et des familles au Canada. Le gouvernement a donné suite à chacun des éléments de la stratégie fédérale à l'égard des enfants et des familles énoncée dans le discours du Trône d'octobre 1999.

Mesures de soutien du Gouvernement du Canada visant les enfants et leurs familles

- Aide fiscale
  - Rétablissement de l'indexation au régime fiscal fédéral – réduisant de 27 % le fardeau fiscal moyen des familles où il y a des enfants
  - Prestation fiscale canadienne pour enfants :
    - Majoration du bénéfice maximum pouvant être versé à une famille à faible revenu
    - Indexation des bénéfices en fonction de l'inflation

- *Assurance emploi*
  - Plus facile d'accéder aux prestations de maternité et aux prestations parentales
  - Prolongation des prestations parentales

- L'*Entente sur le développement de la petite enfance* ($ 2,2 milliards sur 5 ans dont $ 300 millions en 2001-2002, la première année)
- *Programme d'aide préscolaire aux Autochtones*

Investissements dans les enfants et les familles

À partir de l'assise solide que constitue l'infrastructure sociale du Canada, nous avons instauré récemment des initiatives qui sont les composantes de base d'un système global de mesures de soutien des enfants et des familles au Canada. Le gouvernement a donné suite à chacun des éléments de la stratégie fédérale à l'égard des enfants et des familles énoncée dans le discours du Trône d'octobre 1999.

Mesures de soutien du Gouvernement du Canada visant les enfants et leurs familles

- Aide fiscale
  - Rétablissement de l'indexation au régime fiscal fédéral – réduisant de 27 % le fardeau fiscal moyen des familles où il y a des enfants
  - Prestation fiscale canadienne pour enfants :
    - Majoration du bénéfice maximum pouvant être versé à une famille à faible revenu
    - Indexation des bénéfices en fonction de l'inflation

- *Assurance emploi*
  - Plus facile d'accéder aux prestations de maternité et aux prestations parentales
  - Prolongation des prestations parentales

- L'*Entente sur le développement de la petite enfance* ($ 2,2 milliards sur 5 ans dont $ 300 millions en 2001-2002, la première année)
- *Programme d'aide préscolaire aux Autochtones*

Le *Budget 2000* et l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000 ont présenté et étoffé un plan quinquennal visant à permettre aux Canadiennes et aux Canadiens de profiter d'un allégement fiscal réel et durable, avec une insistance particulière sur les besoins des familles qui ont des enfants. Conformément à ce plan, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2001, le gouvernement a adopté les modifications structurelles les plus importantes qui aient touché le régime fiscal fédéral depuis plus de dix ans, rétablissant l'indexation intégrale et réduisant de 21 % le fardeau fiscal moyen des Canadiennes et des Canadiens – cette réduction est encore plus grande dans le cas des familles où il y a des enfants (27 %).

La *Prestation nationale pour enfants*, adoptée en 1998, fait appel aux provinces, aux territoires et aux Premières nations. C'est un plan d'action national qui prévoit le versement de prestations pour enfants aux familles à faible revenu. La Prestation vise trois grands objectifs : réduire la fréquence et l'ampleur de la pauvreté chez les enfants; promouvoir l'intégration au marché du travail, car les familles s'en tireront toujours mieux si les parents travaillent; réduire le dédoublement ou le chevauchement des programmes gouvernementaux.

En guise de contribution à la *Prestation nationale pour enfants*, le gouvernement a majoré les sommes qu'il investit tous les ans dans la *Prestation fiscale canadienne pour enfants* depuis son adoption en 1998, la dernière augmentation étant entrée en vigueur le 20 juillet 2001. Plus de 80 % des familles canadiennes – ce qui représente 5,9 millions d'enfants – recevront la *Prestation fiscale canadienne pour enfants* en 2001-2002. Le maximum pouvant être versé à une famille à faible revenu a été majoré de près de 300 $ par enfant par année, ce qui donne 2 372 $ par année pour le premier enfant. En outre, la *Prestation fiscale canadienne pour enfants* est indexée en fonction de l'inflation.

Pour leur part, les provinces, les territoires et les Premières nations ont rajusté leurs mesures de soutien du revenu et réinvestissent les économies réalisées tout en injectant des fonds nouveaux dans les programmes et services à l'intention des familles à faible revenu ayant des enfants. Parmi les initiatives associées à la *Prestation nationale pour enfants*, citons les

suivantes : la garde des enfants, les services à la petite enfance, les services aux enfants à risque, les prestations pour enfants, les suppléments au revenu d'emploi et les prestations de santé supplémentaires.

Le 31 décembre 2000, une nouvelle loi présentée par le gouvernement du Canada est entrée en vigueur. Désormais, il était plus facile d'accéder aux prestations de maternité et aux prestations parentales ainsi que de prolonger les prestations parentales dans le cadre du régime d'assurance-emploi. Outre les prestations de maternité prévues sur 15 semaines, le gouvernement du Canada a décidé de porter à 35 semaines la durée des prestations parentales dans le cas des parents biologiques et adoptifs, ce qui fait en réalité doubler la période de prestations, qui passe de six mois à un an. Afin d'améliorer l'accès aux deux types de prestations, le gouvernement a décidé de réduire de 700 à 600 le nombre d'heures de travail assuré requis pour y avoir droit. De même, un seul délai de carence de deux semaines s'applique aux parents qui partagent les prestations parentales, et ceux qui sont en mesure de poursuivre une partie de leurs activités professionnelles peuvent le faire sans que leurs prestations ne soient réduites.

L'Entente fédérale, provinciale et territoriale sur le développement de la petite enfance, annoncée par les premiers ministres en septembre 2000, montre en quoi les gouvernements[1] s'engagent à améliorer et élargir l'éventail de services pour les jeunes enfants et leurs familles, en investissant dans quatre secteurs : la santé durant la grossesse, à la naissance et durant la petite enfance; les mesures de soutien des parents et des familles; le soin, l'apprentissage et le développement de la petite enfance; les mesures de soutien communautaire. Sur cinq ans, le gouvernement du Canada doit transférer 2,2 milliards de dollars aux administrations provinciales et territoriales afin de soutenir l'amélioration et l'expansion des programmes de développement de la petite enfance dans les quatre secteurs en question.

[1] Le Québec partage les mêmes préoccupations au sujet du développement de la petite enfance que les autres gouvernements, mais il ne participe pas à l'Entente. Le gouvernement du Québec assume l'entière responsabilité de l'exécution des programmes touchant le développement des jeunes enfants dans cette province.

La mise en oeuvre de l'initiative va bon train. Les transferts fédéraux aux administrations provinciales et territoriales – totalisant 300 millions de dollars en 2001-2002 – ont commencé le 1er avril 2001. Ces dernières adoptent une série d'approches visant à améliorer et à élargir les programmes de développement de la petite enfance. Les investissements s'articulent autour de programmes touchant la garde des enfants, les mesures et services de soutien à l'intention des parents, l'éducation prénatale, le soutien des enfants et des familles ayant des besoins spéciaux et le syndrome d'alcoolisme fœtal.

Le gouvernement du Canada s'emploie aussi à favoriser, au profit de tous les Canadiennes et les Canadiens, la création de milieux de travail plus propices à la famille, à la fois pour ses propres employés et pour ceux des employeurs sous réglementation fédérale, par des modifications au Code du travail, l'introduction de politiques et de programmes « pro famille » en milieu de travail et la prestation d'information et d'outils destinés à aider des employeurs, les syndicats, les gestionnaires et les spécialistes des ressources humaines à concevoir et à mettre en place leurs propres mesures.

Le gouvernement du Canada continue de travailler à une réforme du droit de la famille, de concert avec les provinces et les territoires, pour s'assurer que le système judiciaire encourage les parents à s'acquitter de leurs responsabilités envers leurs enfants. La réforme doit également aider les pères et les mères à assumer leurs responsabilités parentales, de façon à ce que les deux aient l'occasion d'éduquer leurs enfants et de s'en occuper. Ensemble, le gouvernement du Canada et ses partenaires provinciaux et territoriaux consultent les Canadiennes et les Canadiens à propos de grandes questions comme la responsabilité de la garde des enfants, les visites aux enfants et les pensions alimentaires pour enfants.

Lors du plus récent discours du Trône (janvier 2001), le gouvernement a réitéré son engagement envers les enfants et les familles et indiqué que d'autres efforts seront déployés dans les secteurs clés.

Les sous-comités s'intéressent tout particulièrement à la conciliation des responsabilités professionnelles et personnelles ainsi qu'aux enfants handicapés. Or, le gouvernement s'est engagé à améliorer le

soutien offert aux parents et aux soignants au moment de crises au sein de la famille, de sorte que les parents puissent s'occuper d'un enfant qui est gravement malade sans craindre de perdre subitement leur emploi ou leur revenu.

En outre, il s'est engagé à travailler auprès des Premières nations afin d'améliorer et d'élargir les programmes et services de développement de la petite enfance au sein des communautés autochtones, à améliorer sensiblement le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones et à collaborer avec les communautés autochtones et les administrations provinciales et territoriales à la mise en place de mesures permettant de réduire la fréquence du syndrome d'alcoolisme fœtal chez les nouveau-nés autochtones.

Progrès constants

Le gouvernement du Canada continuera de montrer la voie dans les efforts visant à mieux répondre aux besoins des enfants et des personnes handicapées ainsi que de soutenir une collaboration faisant appel aux administrations de tous les paliers, aux secteurs bénévole et privé, aux groupes de défense des enfants et aux personnes handicapées, pour que tous puissent travailler ensemble et atteindre les meilleurs résultats possibles. Chacun a son rôle à jouer dans la création d'une société qui n'exclut personne et qui prévoit les mesures de soutien nécessaires pour que les enfants, les personnes handicapées et leurs familles, partout au Canada, puissent donner leur pleine mesure et participer à la vie sociale et économique du pays.

Les sous-comités ont un rôle important à jouer : fournir à tous les intervenants l'occasion de donner leur avis et de faire part de leurs connaissances et de leur expérience en ce qui a trait aux enfants et aux personnes handicapées. Ils peuvent aider à mobiliser les autres secteurs de la société canadienne pour que l'on puisse s'attaquer à des questions difficiles, interdépendantes et complexes. Le Sous-comité de la condition des personnes handicapées peut également aider ces dernières à définir les

résultats et les mesures qui aideront le Canada à progresser avec plus d'efficacité vers la création d'un milieu caractérisé par l'accessibilité et l'intégration des personnes handicapées.

Le Sous-comité des enfants et jeunes à risque a beaucoup contribué aux efforts visant à améliorer le bien-être des enfants et de leurs familles au Canada. Il a cerné et soulevé des questions clés et ses rapports publics renferment des conseils précieux sur le soutien de la mise en oeuvre de la stratégie gouvernementale, particulièrement en ce qui touche le développement de la petite enfance.

Le gouvernement du Canada tient à féliciter les sous-comités de leur engagement envers les enfants et les personnes handicapées ainsi qu'à les remercier des suggestions qu'ils ont formulées afin que l'on puisse mieux progresser dans les dossiers qui touchent la vie d'un si grand nombre de Canadiennes et de Canadiens.

4. RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DU DOCUMENT *UNE VISION COMMUNE : RAPPORT INTÉRIMAIRE*

Le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées a accepté les 11 recommandations formulées par son Sous-comité de la condition des personnes handicapées et son Sous-comité des enfants et jeunes à risque et a déposé en juin 2001 à la Chambre des communes un rapport intitulé *Une vision commune : rapport intérimaire*.

Les programmes d'action fédéral concernant les personnes handicapées et les enfants ainsi que les approches adoptées par le gouvernement du Canada pour les mettre en place sont fidèles à l'esprit de ces recommandations. Le gouvernement reconnaît qu'il y a encore beaucoup à faire pour les personnes handicapées et les enfants au Canada et il invite les intervenants à nourrir un débat continu sur les questions en jeu. Tandis que le Canada va de l'avant dans le dossier des personnes handicapées et des enfants, le gouvernement se tourne vers les parlementaires, les administrations gouvernementales, la collectivité des personnes handicapées et celle qui s'intéressent aux enfants et aux familles ainsi que, dans un sens plus vaste, vers le secteur bénévole et le milieu des affaires, pour obtenir leur point de vue.

Recommandation 1

Le Sous-comité des enfants et jeunes à risque et le Sous-comité de la condition des personnes handicapées recommandent conjointement que le Règlement de la Chambre des communes soit modifié de façon que les deux sous-comités :

- **soient constitués d'office au début de chaque session parlementaire;**
- **soient habilités à fixer leurs propres budgets, à établir sans restriction leur calendrier de réunions et à rendre compte à la Chambre des communes.**

Réponse du gouvernement

Le gouvernement du Canada félicite les sous-comités du travail important qu'ils accomplissent, travail qui intéresse toutes les Canadiennes et les Canadiens. La proposition que fait le Comité de modifier le Règlement de manière à constituer officiellement les deux sous-comités, de même que les conséquences qui en découlent pour le fonctionnement de la Chambre des communes, sont des affaires qui relèvent du Parlement.

Recommandation 2

Le Sous-comité des enfants et jeunes à risque et le Sous-comité de la condition des personnes handicapées recommandent conjointement que chacun d'eux soit chargé d'examiner et d'approuver les budgets des dépenses relatives aux questions horizontales relevant de leur mandat individuel, par les autorités fédérales et parlementaires appropriées.

Réponse du gouvernement

La proposition du Comité visant l'examen et l'approbation des budgets des dépenses relatives aux questions horizontales touchant les enfants et les personnes handicapées a des conséquences sur le fonctionnement de la Chambre des communes et c'est au Parlement qu'il appartient de décider des affaires de cette nature.

Recommandation 3

Le Sous-comité sur la condition des personnes handicapées recommande que le ministère du Développement des ressources humaines étudie des méthodes pour modifier le cycle de financement des organismes recevant des subventions et contributions, de sorte que les organismes pour les personnes handicapées puissent planifier convenablement leurs activités. Le Ministère devrait envisager un financement pluriannuel, (comme le fait déjà l'Agence canadienne de développement international). Il devrait aussi considérer l'opportunité de fournir des fonds pour couvrir les frais essentiels d'exploitation des organismes nationaux pour les personnes handicapées.

Réponse du gouvernement

En ce qui a trait aux préoccupations particulières du sous-comité au sujet du financement des organismes nationaux pour les personnes handicapées, le *Programme de partenariats pour le développement social* (PPDS) est le principal organe de financement de ces organismes. Le PPDS permet de financier les travaux des organismes pour les personnes handicapées pour une période allant jusqu'à cinq ans. En temps normal, les ententes pluriannuelles sont autorisées, mais à l'heure actuelle, le financement des organismes voués aux personnes handicapées n'est approuvé qu'annuellement pendant l'examen du volet « personnes handicapées » du Programme.

Les organismes pour les personnes handicapées peuvent aussi se prévaloir d'autres programmes de contribution de Développement des ressources humaines Canada et recevoir du financement pour une période allant jusqu'à trois ans.

Développement des ressources humaines Canada reconnaît que ses partenaires s'efforcent d'atteindre des résultats dans des circonstances difficiles ou exigeantes. Ses

discussions avec les partenaires et groupes intéressés ont mis en lumière les défis auxquels sont confrontées certaines organisations dans leurs efforts pour répondre aux attentes du Ministère en matière de documents et de rapports. Le Ministère admet donc qu'il lui faut examiner constamment et réduire les contraintes paperassières tout en s'assurant de conserver les contrôles nécessaires à une bonne gestion et à une saine comptabilité.

Développement des ressources humaines Canada revoit l'administration des subventions et contributions avec la collaboration du secteur bénévole.

Le gouvernement du Canada est déterminé à établir une nouvelle relation avec l'ensemble du secteur bénévole du Canada, y compris avec les organismes voués aux personnes handicapées. Il a confirmé cet engagement dans *Bâtir notre avenir ensemble* et dans le discours du Trône (janvier 2001), de même qu'en annonçant l'an dernier un investissement de 94,6 millions de dollars sur cinq ans à l'appui de l'*Initiative du secteur bénévole* (ISB). Cette initiative conjointe du gouvernement et du secteur bénévole a pour objet de renforcer la capacité du secteur à répondre aux demandes de notre société et de définir de nouveaux modes de collaboration entre le gouvernement et les organismes bénévoles.

Afin d'assurer la participation d'un large éventail d'intervenants des organismes bénévoles et du gouvernement du Canada, les responsables de l'ISB ont mis sur pied plusieurs « tables conjointes » devant se pencher sur les principaux secteurs de préoccupation. Le mandat de la Table conjointe sur les moyens d'action, co-présidée par des représentants du secteur bénévole et de Développement des ressources humaines Canada, inclura, entre autres, l'examen de nouvelles approches visant à assurer la stabilité financière et la viabilité du secteur bénévole. Cet aspect a été clairement identifié comme un enjeu important pour l'ensemble du secteur, y compris pour les organismes voués aux personnes handicapées.

À l'automne 2000, le Secrétariat du Conseil du Trésor, dans le cadre de l'*Initiative du secteur bénévole*, a entrepris l'*Étude des pratiques et des politiques de financement fédéral*. Dans le cadre de cette étude, il a consulté des organismes bénévoles de toutes les régions du

Canada, ainsi que les ministères fédéraux qui travaillent en étroite collaboration avec eux, afin de définir les obstacles que posent les modalités actuelles de financement.

On peut trouver plus d'information sur l'*Initiative du secteur bénévole* en consultant le site Web à l'adresse http://www.vsi-isbc.ca ou en composant le (613) 238-1591.

Recommandation 4

Le Sous-comité sur la condition des personnes handicapées recommande que le gouvernement du Canada tienne dès que possible les engagements qu'il a pris dans le discours du Trône à l'égard des personnes handicapées. Précisément, le Sous-comité recommande :

- **que des fonds soient affectés dès que possible pour l'investissement dans de nouvelles technologies qui aideront les personnes handicapées, tel que promis dans le discours du Trône;**
- **que l'énoncé de la stratégie fédérale sur l'innovation et les compétences professionnelles intègre les personnes handicapées dans tout plan d'ensemble;**
- **qu'une stratégie globale à l'égard du marché du travail pour les personnes handicapées table sur les activités actuelles des organismes qui aident les handicapés à trouver de l'emploi, en évitant tout dédoublement ou chevauchement.**

Réponse du gouvernement

Les nouvelles technologies recèlent une grande promesse : permettre aux personnes handicapées de mieux participer aux affaires de la société et de mieux s'y intégrer – par un accroissement des moyens de mener une vie autonome, d'apprendre, de devenir un membre actif de la collectivité et de détenir un emploi ou faire carrière.

Dans le discours du Trône de 2001, le gouvernement a mentionné que le développement de technologies nouvelles visant à améliorer le sort des personnes handicapées ferait partie des nouveaux secteurs de recherche et de développement à inclure à la stratégie globale du Canada en matière de science et de technologie. Industrie Canada s'emploie à concevoir un programme de développement de nouvelles technologies en mesure d'aider les personnes handicapées.

Le Bureau des technologies d'apprentissage de Développement des ressources humaines Canada appuie la création de nouveaux partenariats et l'utilisation innovatrice des technologies en vue d'encourager divers groupes de Canadiennes et de Canadiens, dont les personnes handicapées, à l'apprentissage à vie. Le Bureau aide les organismes pour personnes handicapées à réaliser des études et évaluations des besoins en matière d'apprentissage qui guident la mise en oeuvre et l'utilisation des technologies pour l'éducation et la formation de ces personnes. Il soutient la mise sur pied de réseaux d'apprentissage communautaire, y compris au service des personnes handicapées. De plus, le Bureau participe à la mise à l'essai et aux évaluations de l'efficacité et de l'utilisation appropriée des technologies de l'information et des communications en tant qu'outils d'éducation populaire pour les organismes de personnes handicapées et en tant que technologie d'aide à l'apprentissage pour les personnes ayant certains handicaps.

Le gouvernement du Canada considère les compétences et l'apprentissage comme des secteurs prioritaires pour concrétiser la vision d'une société davantage caractérisée par la réussite, la concurrence et l'intégration. L'élaboration de nouvelles stratégies et initiatives fédérales d'innovation, de compétences et d'apprentissage vise à ce que les Canadiennes et les Canadiens de tous les âges et de toutes les régions puissent acquérir la scolarité et les compétences dont ils ont besoin pour réussir dans la nouvelle économie.

Le gouvernement du Canada s'applique à concrétiser la promesse qu'il a formulée dans son discours du Trône (janvier 2001) quant à l'élaboration d'une vaste stratégie sur le marché du travail pour les personnes handicapées. Les administrations fédérales, provinciales et territoriales collaborent actuellement à l'élaboration de cette stratégie. Les travaux en cours visent à examiner les programmes et les services, à combler les lacunes cernées et à définir une intervention globale. Ces travaux feront appel à la collectivité des personnes handicapées ainsi qu'à d'autres intervenants clés, comme le monde des affaires et le milieu syndical. Par une telle concertation, on garantit l'efficacité et la coordination sûre des efforts visant à améliorer la situation d'emploi des personnes handicapées.

Recommandation 5

Le Sous-comité sur la condition des personnes handicapées recommande que la Direction générale des programmes de la sécurité du revenu de Développement des Ressources humaines Canada constitue un groupe d'experts qui comprenne des représentants d'organismes pour les personnes handicapées afin d'offrir une tribune permanente sur les moyens d'assurer un revenu aux handicapés par le Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada.

Réponse du gouvernement

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation. Développement des ressources humaines Canada a pris des mesures en vue de créer une table ronde consultative qui lui permettra de s'enquérir du point de vue des personnes handicapées sur l'administration des prestations d'invalidité du *Régime de pensions du Canada* (RPC).

Les membres du groupe consultatif sur la pension d'invalidité du RPC proviendront d'organismes nationaux intéressés au sort des personnes handicapées ou ayant une certaine expérience de la prestation de services ou de la représentation de ces personnes. Développement des ressources humaines Canada est heureux d'inviter les participants à donner leur point de vue afin de pouvoir moderniser la prestation des services, les politiques et les marches à suivre, de manière à mieux répondre aux besoins de la clientèle.

Recommandation 6

Le Sous-comité de la condition des personnes handicapées recommande que le gouvernement du Canada constitue un groupe de travail composé des ministères et organismes compétents, ainsi que de représentants du milieu des personnes handicapées, chargé d'harmoniser les définitions de « handicap » utilisées dans les programmes et services fédéraux destinés aux personnes handicapées. Le groupe de travail remettrait au Sous-comité un rapport d'étape en juin 2002, et ses constatations seraient incorporées au Rapport sur les plans et les priorités et au Rapport ministériel sur le rendement de 2002 et chaque année par la suite.

Réponse du gouvernement

Le gouvernement accepte la recommandation qui consiste à étudier les définitions existantes de « handicap » qui s'appliquent dans le cadre des programmes fédéraux touchant les personnes handicapées.

Développement des ressources humaines Canada, de concert avec tous les ministères fédéraux dont le mandat touche à la situation des personnes handicapées, entreprendra un examen des définitions en question et rendra compte périodiquement de la progression de ses travaux.

Recommandation 7

Le Sous-comité de la condition des personnes handicapées et le Sous-comité sur les enfants et jeunes à risque recommandent conjointement que le gouvernement du Canada se donne une stratégie qui réponde adéquatement aux besoins de soutien et de services pour les enfants handicapés et leurs familles.

Réponse du gouvernement

La stratégie du gouvernement à l'égard des enfants et des familles est globale. Elle prévoit des mesures visant à soutenir les enfants handicapés sous de nombreux aspects. La vision commune associée au *Programme d'action national pour les enfants* est que chaque enfant a de la valeur et doit développer les capacités qui lui sont propres. La *Prestation nationale pour enfants*, les mesures récentes d'allégement du fardeau fiscal des familles avec enfants et la prolongation des prestations parentales dans le cadre de l'assurance-emploi constituent autant de mesures propres à améliorer la situation des enfants handicapés et de leurs familles.

L'entente fédérale, provinciale et territoriale sur le développement de la petite enfance tient compte du fait que les mesures efficaces en la matière ne doivent pas négliger les enfants dont les capacités sont différentes. Plusieurs provinces investissent une part des fonds que leur verse le gouvernement du Canada pour les programmes de développement de la petite enfance dans des services à l'intention des enfants ayant des besoins particuliers.

Les programmes de Santé Canada comportent une série de mesures à l'intention des enfants et des familles à risque. Le *Programme d'action communautaire pour les enfants*, le *Programme d'aide préscolaire aux Autochtones* et le *Programme canadien de nutrition prénatale* sont autant d'initiatives qui reposent sur une approche englobante de prévention et d'intervention précoce.

En plus de ces mesures d'intégration, le gouvernement a, au cours des dernières années, grandement amélioré les mesures fiscales pour les personnes handicapées, y compris les familles des enfants handicapés.

Le gouvernement collabore en outre avec les communautés autochtones et avec les provinces et territoires à l'application des mesures nécessaires pour réduire considérablement l'incidence du syndrome d'alcoolisme fœtal et l'effet de l'alcool sur le fœtus au sein de la population autochtone.

L'administration fédérale continuera d'appliquer la vision englobante du *Programme d'action national pour les enfants* aux initiatives nouvelles visant à soutenir les enfants et les familles. De même, le gouvernement continuera de situer les questions relatives à l'invalidité dans une perspective dite du « cycle de vie ». Il s'engage notamment à répondre aux besoins des enfants handicapés au moyen de ces approches intégrées.

Recommandation 8

Le Sous-comité de la condition des personnes handicapées et le Sous-comité des enfants et jeunes à risque recommandent conjointement que le gouvernement examine comment assouplir les conditions des prestations de l'assurance-emploi pour permettre à un plus grand nombre de parents de profiter du congé parental et de maternité. Certains membres suggèrent que le gouvernement considère la possibilité de négocier avec les provinces qui désirent mettre sur pied un régime d'assurance parentale en continuité avec leur politique familiale. Une assurance strictement réservée au congé parental permettrait un régime beaucoup plus accessible et plus généreux.

Réponse du gouvernement

Le gouvernement verse des prestations de maternité depuis près de 30 ans et des prestations parentales depuis dix ans. Il a récemment amélioré les congés de maternité et parentaux en les faisant passer de six mois à un an, afin de s'assurer que les Canadiennes et les Canadiens disposent d'assez de temps pour s'occuper de leurs jeunes enfants.

La prolongation des prestations de maternité et parentales s'applique sans que cela n'entraîne des coûts supplémentaires; de fait, depuis sept ans, les cotisations sont à la baisse. À l'heure actuelle, certains employeurs et certaines administrations provinciales prévoient un complément aux prestations d'assurance-emploi (AE). Rien n'empêche une province de faire de même, en s'appuyant sur la plate-forme solide que constitue le régime d'assurance-emploi.

Dans le dernier discours du Trône (2001), le gouvernement s'est engagé à accroître le soutien aux parents et aux aidants en période de crise au sein de la famille. Selon le discours, « Aucun Canadien ne devrait avoir à choisir entre garder son emploi et fournir des soins

palliatifs à un enfant. Le gouvernement prendra des mesures pour permettre aux parents de s'occuper d'un enfant gravement malade, sans craindre de perdre leur revenu ou leur emploi ».

Les milieux et les relations de travail évoluent rapidement, et de plus en plus de Canadiennes et de Canadiens exercent un emploi atypique et ont un profil d'activité qui les rend inadmissibles aux prestations d'AE ou aux mesures de protection de l'emploi contenues dans la législation sur le travail. Développement des ressources humaines Canada effectue actuellement des recherches sur la nature de cette évolution et ses conséquences pour les travailleurs, les familles et la société.

La couverture d'AE pour les travailleurs indépendants pose un défi constant au gouvernement. Ces travailleurs exercent un plus grand contrôle sur leur emploi et il est difficile de déterminer s'ils se trouvent involontairement au chômage ou s'ils ont fait le choix de ne pas travailler.

La diversité observée parmi les travailleurs indépendants pose un autre grand défi au gouvernement. Alors que certains souhaitent avoir accès à l'AE, d'autres s'opposent à la couverture obligatoire. Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 80 % des travailleurs indépendants du Canada s'opposent à l'instauration d'un programme obligatoire de prestations de maternité et de prestations parentales.

Le régime d'assurance-emploi couvre 55 % du salaire des bénéficiaires de prestations parentales. Selon une récente étude de Statistique Canada, le taux de remplacement salarial ne constitue pas un obstacle pour les parents à faible revenu qui reçoivent des prestations de maternité ou des prestations parentales. Dans une proportion de 82 %, les travailleurs à faible revenu qui sont admissibles bénéficient des prestations parentales pendant presque toute la période autorisée. Le supplément familial constitue une prestation supplémentaire pour les familles avec enfants dont le revenu est inférieur à 26 000 $ par année. Pour les parents en question, les prestations peuvent représenter jusqu'à 80 % de leur rémunération hebdomadaire moyenne.

Recommandation 9

Le Sous-comité de la condition des personnes handicapées et le Sous-comité des enfants et jeunes à risque recommandent conjointement que le gouvernement du Canada rende compte au Sous-comité de la condition des personnes handicapées et au Sous-comité des enfants et jeunes à risque de ses progrès dans l'élaboration d'une politique du travail axée sur la famille d'ici le 30 septembre 2001 et annonce au Parlement une date de mise en application de tous les éléments de cette politique. Nous recommandons également que le gouvernement incorpore dans sa politique des dispositions spécifiques concernant les besoins de toutes les familles, notamment celles avec enfants handicapés et celles dont les membres âgés ont besoin de soins.

Réponse du gouvernement

En tant qu'employeur, le gouvernement du Canada s'engage à améliorer le bien-être en milieu de travail, y compris à permettre à tous ses employé(e)s de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Il considère qu'il s'agit d'un facteur clé du recrutement des employé(e)s et du maintien en poste de fonctionnaires compétents de tous les âges.

Dans son récent document de travail intitulé *Pour un milieu de travail exemplaire – Notre obligation de promouvoir et d'assurer l'équilibre entre les obligations professionnelles et personnelles dans la fonction publique fédérale*, le Secrétariat du Conseil du Trésor décrit les régimes de travail souples et les politiques tenant compte des besoins de la famille offerts aux employé(e)s de la fonction publique du Canada.

En tant qu'employeur, la fonction publique offre un éventail complet de politiques, de programmes et de services visant à soutenir les employé(e)s et à favoriser le bien-être en milieu de travail. Depuis 1999, les améliorations apportées aux politiques reflètent des changements substantiels axés sur la famille et les enfants. C'est ainsi que le télétravail, le

congé de transition préalable à la retraite et les politiques relatives au congé avec étalement du revenu ont été promulgués. Les modifications apportées à la Politique concernant les voyages, à la Directive sur la réinstallation, au Programme cours et affectations de perfectionnement, à la Politique sur la prévention et le règlement du harcèlement en milieu de travail, au régime de rémunération au rendement et à la Directive sur les postes isolés montrent en outre un engagement envers les employé(e)s et leurs familles. En qualité d'employeur, nous avons également étendu les prestations de maternité et les prestations parentales aux employé(e)s du secteur public, conformément aux changements apportés au régime d'assurance-emploi.

En appliquant les principes de l'équité en matière d'emploi sur les lieux de travail de la fonction publique fédérale, les organisations continuent de repérer et d'éliminer les obstacles auxquels font face les employé(e)s handicapé(e)s et déploient tous les efforts possibles pour prévoir des aménagements qui facilitent leur pleine participation en milieu de travail. Les valeurs et principes inhérents à l'équité en matière d'emploi constituent un cadre important pour qui souhaite créer un milieu de travail qui réponde aux besoins individuels des employé(e)s et qui favorise un juste équilibre entre les responsabilités professionnelles et les responsabilités familiales.

Le gouvernement du Canada s'emploie également à concrétiser une promesse faite en 1999 : faire en sorte que les lieux de travail au Canada tiennent davantage compte de la famille. Il a réitéré cette promesse dans son discours du Trône de janvier 2001 en s'engageant à mieux protéger les emplois des parents et de ceux et celles qui fournissent des soins à un enfant gravement malade. Voilà une autre mesure importante qui aidera les familles canadiennes désireuses de mieux concilier responsabilités professionnelles et responsabilités familiales.

Depuis 1999, les initiatives favorables à de tels milieux ont été étoffées, si bien qu'elles englobent désormais les mesures qui permettent d'atteindre un équilibre « positif » entre les obligations professionnelles et les autres responsabilités de la vie courante, comme le soin des enfants, le soin des personnes âgées et le travail communautaire. Des modifications récentes du *Code canadien du travail* auront pour effet de porter à une année complète la

protection de l'emploi des parents qui choisissent de se prévaloir d'un congé de maternité ou d'un congé parental. L'ensemble des gouvernements provinciaux et territoriaux ont apporté des modifications semblables à leur législation du travail.

Les responsables du Programme du travail consultent régulièrement le monde des affaires et le milieu syndical à propos de modifications des normes du travail qui permettraient aux gens de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. Le Ministère administre également un réseau interministériel pour l'équilibre entre les obligations professionnelles et le travail, qui s'occupe de ces questions dans la mesure où elles touchent l'ensemble des ministères et organismes fédéraux.

Le gouvernement du Canada – par l'entremise de Développement des ressources humaines Canada, de Santé Canada et de Condition féminine Canada – se veut également très actif dans les recherches sur ces questions. Développement des ressources humaines Canada a publié récemment le *Recueil travail-vie personnelle 2001 : 150 statistiques canadiennes sur le travail, la famille et le bien-être.*

Un groupe consultatif travail-vie personnelle, composé de membres de l'administration gouvernementale et d'autres personnes, a aidé Développement des ressources humaines Canada à concevoir un nouveau site Web, intitulé *La conciliation travail-vie dans les milieux de travail canadiens*, qui permet de renseigner les employeurs, les syndicats et les professionnels des ressources humaines sur le sujet.

Voir le site Web Conciliation travail-vie à l'adresse suivante : http://labour-travail.hrdc-drhc.gc.ca/worklife.

Recommandation 10

Le Sous-comité des enfants et jeunes à risque et le Sous-comité de la condition des personnes handicapées recommandent conjointement que le gouvernement indique clairement au Comité permanent des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées comment il entend mener cette évaluation, quel calendrier il se propose de suivre et quelle forme prendra l'évaluation.

Recommandation 11

Le Sous-comité des enfants et jeunes à risque et le Sous-comité de la condition des personnes handicapées recommandent conjointement que le gouvernement donne son appui à une évaluation de l'Entente-cadre sur l'union sociale par le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées et de ses deux sous-comités.

Réponse du gouvernement

On a demandé au ministre des Affaires intergouvernementales de diriger l'examen triennal de l'Entente-cadre sur l'union sociale (ECSU) pour le compte du gouvernement du Canada. Le Ministre travaillera en étroite collaboration avec les membres du Conseil ministériel sur la refonte des politiques sociales dans le cadre de cet exercice intergouvernemental. Le gouvernement du Canada est d'avis qu'il faut procéder à une évaluation mixte détaillée de l'efficacité dont ont fait montre tous les gouvernements participants dans l'application de l'Entente au cours des trois dernières années, et non en renégocier les modalités.

En septembre, il a fait savoir aux provinces et aux territoires qu'il était prêt à entreprendre cet

examen conjoint de l'ECSU. Depuis ce temps, les gouvernements s'emploient ensemble à définir le processus fédéral, provincial et territorial afférent.

Les discussions portent notamment sur la meilleure façon de respecter l'engagement à donner aux Canadiennes at aux Canadiens et aux parties intéressées suffisamment d'occasions de participer à l'examen de l'ECSU et de formuler leurs commentaires. Le gouvernement du Canada, étant d'avis qu'il s'agit là d'un important élément de l'examen, s'efforce de trouver la meilleure façon de s'acquitter de cet engagement de concert avec les autres administrations. Il souhaite que l'examen de l'ECSU soit effectué au début de 2002, ce qui coïncidera avec le troisième anniversaire de l'Entente.

5. CONCLUSION

Le gouvernement du Canada répond de mieux en mieux aux besoins des enfants, des personnes handicapées et de leurs familles. On déploie, à grande échelle, des efforts concertés en vue d'établir un consensus et d'aller de l'avant sur ces questions qui importent à tellement de Canadiennes et de Canadiens.

Il s'agit là de questions complexes et interdépendantes qui soulèvent bien des défis et nécessitent la collaboration et les efforts de nombreux intervenants : les gouvernements, le secteur privé, le secteur bénévole, les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les familles et les personnes handicapées elles-mêmes.

Il y a encore beaucoup à faire, mais le Canada donne le pas et réalise des gains considérables. Le gouvernement s'emploie, avec ses partenaires, à mettre en place des mesures qui sauront améliorer dans les faits la qualité de vie des enfants, des personnes handicapées et de leurs familles.

Le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées et ses sous-comités ont montré le rôle utile qu'ils pouvaient jouer. Le gouvernement du Canada continuera de solliciter l'orientation du Comité au sujet de la gestion horizontale de ces questions primordiales et de la progression générale vers les buts qu'il s'est fixés.